

Burkina Faso



UNITE - PROGRES – JUSTICE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

**Mission conjointe, Etat-Partenaires, de suivi-évaluation des marchés et de la situation
alimentaire des ménages**

Rapport synthèse



Février 2024



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	<i>ii</i>
LISTE DES TABLEAUX	<i>iii</i>
LISTE DES FIGURES	<i>iii</i>
INTRODUCTION/CONTEXTE	<i>1</i>
FAITS SAILLANTS	<i>3</i>
I. Déroulement de la mission	<i>4</i>
II. Fonctionnement des marchés agrosylvopastoraux et maraichers	<i>4</i>
2.1. Analyses des approvisionnements	<i>5</i>
2.2. Stockage et infrastructures de stockage	<i>8</i>
2.3. Concurrence	<i>10</i>
2.4. Coût et moyen de transport	<i>11</i>
2.5. Taxes et autres frais appliqués	<i>14</i>
2.6. Analyse de la main d'œuvre	<i>15</i>
2.7. Analyse des principales entraves au marché	<i>16</i>
III. Analyse de l'offre, la demande et les prix	<i>17</i>
3.1. Analyse de l'offre	<i>17</i>
3.2. Analyse de la demande	<i>20</i>
3.3. Analyse des prix	<i>22</i>
3.4. Termes de l'échange	<i>28</i>
IV. Analyse des flux internes et transfrontaliers	<i>28</i>
V. Perspectives de l'évolution des marchés	<i>31</i>
VI. Difficultés/contraintes de commercialisation	<i>33</i>
6.1. Difficultés liées au stockage	<i>33</i>
6.2. Difficultés liées aux transports	<i>33</i>
6.3. Difficultés liées aux tracasseries routières	<i>33</i>
6.4. Difficultés liées à l'écoulement	<i>34</i>
VII. Déroulement de la campagne sèche	<i>34</i>
VIII. Situation alimentaire et nutritionnelle	<i>36</i>
IX. Recommandations	<i>37</i>
CONCLUSION	<i>38</i>
ANNEXES	<i>v</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CIC-B	Comité inter professionnel des Céréales du Burkina
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGEVCC	Direction Générale de l’Economie Verte et du Changement Climatique
DRARAH	Direction Régionale de l’Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MARAH	Ministère de l’Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
PFNL	Produits Forestiers non Ligneux
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personne Déplacée Interne
SAP	Système d’Alerte Précoce
SE-CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SIM	Système d’Information sur les Marchés
SONAGESS	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire
SP/CONASUR	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours, d’Urgence et de Réhabilitation
SPAI	Sous-Produits Agro-Industriels

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation des stocks de la SONAGESS au 31 janvier 2024	10
Tableau 2: Principaux axes, moyens et coûts de transport de bétail au Burkina Faso	13
Tableau 3: Type de taxes et frais appliqués lors du transport du bétail.....	14
Tableau 4: Prix moyens des PFNL.....	25
Tableau 5: Situation des flux du bétail.....	29
Tableau 6: Situation des appuis à la campagne agricole sèche	34
Tableau 7 : Situation des emblavures.....	35

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation de l'offre de bétail en janvier 2024	19
Figure 2: Niveau de variation de la demande du bétail.....	22
Figure 3: Niveau du prix moyen du kilogramme des principales céréales sur les marchés de détail.....	23
Figure 4: Niveau du prix moyen au kilogramme du niébé et de l'arachide coque.....	24
Figure 5 : Variation des prix du taureau au mois de janvier 2024	26
Figure 6 : Variation des prix du bélier de janvier 2024	27
Figure 7 : Variation des prix du bouc de janvier 2024.....	28
Figure 8: Variation des TDE de janvier 2024	28

INTRODUCTION/CONTEXTE

La production céréalière prévisionnelle nationale de la campagne agricole 2023/2024 est estimée à 5 246 405 tonnes. Comparée à la production totale définitive de la campagne agricole 2022/2023 et à la moyenne des cinq dernières années, elle est en hausse respectivement de 1,30% et de 4,35%. La production des autres cultures vivrières (niébé, voandzou, patate et igname) estimée à 1 081 426 tonnes, est en hausse de 1,58% par rapport à la production définitive totale de la campagne passée et de 21,35% par rapport à la moyenne quinquennale. Quant aux cultures de rente, la production s'élève à 1 622 737 tonnes, soit une hausse de 2,12% par rapport à la production définitive de la campagne passée. En comparaison à la moyenne quinquennale, elle a enregistré une hausse de 8,26%.

Le bilan céréalier dégage un déficit brut de 81 099 tonnes résultant d'un excédent brut des céréales (mil, maïs, sorgho et fonio) de 971 617 tonnes et des déficits bruts de 807 130 tonnes de riz et 245 587 tonnes de blé. Par contre, le bilan net (après importation/exportation) dégagerait un excédent net de 611 696 tonnes.

Sur le plan pastoral, la situation des pâturages se caractérise par bonne disponibilité des ressources pastorales. Cependant, on note une disparité induite par les poches de sécheresse par endroit. Le disponible fourrager en fin de campagne est estimé à 17 826 157 tonnes de matières sèches pour un besoin fourrager estimé à 13 522 026 tonnes de matières sèches, couvrant ainsi les besoins des animaux à 76%. Cette situation est exacerbée par la situation sécuritaire préoccupante dans plusieurs localités du pays perturbant la mobilité des troupeaux et l'accès aux ressources pastorales. Il en résulte une concentration des animaux dans les zones plus sécurisées avec un risque d'aggravation des conflits liés à la gestion des ressources naturelles.

La fonctionnalité des marchés agricoles et à bétail est satisfaisante, excepté les marchés des zones en proie à l'insécurité qui sont fermés ou qui fonctionnent à minima dont l'approvisionnement dépend largement des convois militaires. Les prix des céréales au mois de décembre 2023 ont subi une baisse généralisée sur tous les marchés par rapport à l'année passée à la même période et en hausse par rapport à la moyenne quinquennale. Cette baisse des prix s'explique principalement par l'amélioration de l'offre, résultant d'une excellente production au cours de la dernière campagne agricole, ainsi que de l'interdiction d'exportation. Ces hausses de prix comparées à la moyenne quinquennale étaient de 24% sur le maïs, 29% sur le mil et 37% sur le sorgho.

Malgré les bonnes perspectives de récoltes, les prix resteront dans l'ensemble supérieurs à la moyenne quinquennale.

La plupart des marchés à bétail au mois de décembre 2023 ont enregistré une augmentation significative de l'offre des petits ruminants par rapport au mois précédent, à l'année passée à la même période et à la moyenne quinquennale avec un pic de +100% sur les marchés de Dori, Fada N'gourma, Pouytenga, Yilou, Mogtêdo et Ouaga-Tanghin. Il faut noter que ces marchés constituent actuellement les principaux sites d'accueil accessible pour la commercialisation du bétail.

En tout état de cause, le comportement des marchés ainsi que les flux transfrontaliers de céréales et de bétail restent des facteurs déterminants de la bonne accessibilité des produits alimentaires pour tous durant l'année de consommation 2023/2024.

Par ailleurs, en prélude à la deuxième session du Cadre Harmonisé prévue pour se tenir en mars 2024, certaines informations sur la situation alimentaire et nutritionnelle courante des ménages, de même que des données sur la campagne de saison sèche, constitueront des inputs importants pour l'analyse.

C'est pourquoi, la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS/MARAH) en collaboration avec les autres services techniques de l'Etat et ses partenaires, ainsi que tous membres du dispositif national de sécurité alimentaire organise une mission d'évaluation des marchés et de la situation alimentaire. Cette mission permettra de fournir des données et des informations fiables aux décideurs pour la mise en œuvre des mesures portant sur la gestion des stocks et les stratégies d'interventions au profit des populations vulnérables.

La collecte des données a été faite à travers des entretiens avec les structures techniques, des entretiens semi-structurés avec des groupes de ménages, des acteurs (trices) de marchés des produits agricoles et à bétail, etc. De plus, l'équipe a mené des échanges au niveau des sites maraichers. Le traitement et l'analyse des données collectées ont été faits par l'équipe de la mission.

Le présent rapport fait la synthèse du suivi et d'évaluation des marchés agrosylvopastoraux et de la situation alimentaire.

FAITS SAILLANTS

- Bon fonctionnement des marchés dans l'ensemble des régions exceptées quelques localités à fort défi sécuritaire ;
- Restriction des zones d'approvisionnement des marchés de céréales et de bétails en raison de l'insécurité ;
- Augmentation des délais de livraison des céréales depuis les zones de production vers les zones de consommation en raison de l'insécurité ;
- Niveau moyen des stocks commerçants et inférieur à la même période de l'année passée ;
- Baisse de l'offre des produits céréaliers, du niébé et du sésame sur les marchés et hausse de l'offre du soja et des amandes de karité comparativement à la même période de l'année passée
- Baisse de la demande en céréales par rapport à l'année passée à la même période contre une hausse de la demande du sésame ;
- Baisse de l'offre des PFNL et des produits maraichers par rapport à la même période de l'année passée ;
- Offre et demande moyennes des animaux actuellement et en baisse sur la plupart des marchés à bétail par rapport à l'année passée ;
- Légère baisse des prix des céréales par rapport à la même période de l'année passée ;
- Hausse des prix des animaux par rapport à la même période de l'année passée excepté ceux des bovins sur les marchés de Ouaga abattoir, Tanghin et Youba;
- Hausse des prix de l'aliment bétail sur les différents marchés, comparée à l'année passée et à la moyenne quinquennale ;
- Hausse des prix des PFNL par rapport à la même période de l'année passée ;
- Baisse des flux internes et transfrontaliers de céréales par rapport à la même période de l'année passée en raison de l'interdiction d'exportation des céréales et du niébé ;
- Baisse des flux internes et transfrontaliers du bétail par rapport à la même période de l'année passée ;
- Flux internes et transfrontaliers des légumes en baisse en raison de l'insécurité.
- Réorientation des flux sortants de bovins et d'ovins du Ghana et du Nigéria vers la Côte d'Ivoire en raison de la fluctuation du Cedi et du naira ;
- Présence des acteurs nigériens (commerçants de Tera) sur les marchés aussi bien de bétail que de céréales ;
- Augmentation des dépenses alimentaires des ménages liée à la présence des PDI
- Au moins deux repas par jour pour la majorité des ménages.

I. Déroulement de la mission

La mission conjointe de suivi et d'évaluation des marchés agrosylvopastoraux et de la situation alimentaire s'est déroulée du **08 au 19 février 2024** dans toutes les régions du pays. Elle a été conjointement mise en œuvre par des représentants des structures étatiques (SE-CNSA, DGESS-MARAH, DGPV, SONAGESS, SP-CONASUR, DSI/Douane, BMCRF/MDICAPME, DGFOMR, DGEVCC, DGSV, DGRH, DGPER), des projets et programmes de développement (PRAPS2-BF, CARE international, CRS), de la Croix Rouge, de la Société civile (CIC-B) et des Systèmes des Nations Unies (PAM, FAO), membres du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires. Au cours de cette mission, les appréciations ont porté sur les disponibilités, les prix, les flux en fonction des dynamiques de l'offre et de la demande, les difficultés dans la chaîne de commercialisation, la situation alimentaire et les perspectives.

Pour parvenir aux résultats, les équipes ont fait plusieurs rencontres avec les acteurs des marchés au cours desquelles elles ont organisé des focus groups et des entretiens individuels avec les acteurs/trices concerné(e)s. Les fiches renseignées par les enquêteurs/trices des SIM ont été analysées. Au total, quatre-vingt-neuf (89) marchés de référence dont vingt quatre (24) marchés à bétail et soixante-cinq (65) marchés céréaliers ont été concernés par les fiches.

Elles ont eu également des entretiens avec les directions déconcentrées de l'Etat (agriculture, environnement, commerce) ainsi qu'avec les agents des postes de contrôles phytosanitaires et vétérinaires au niveau des frontières.

Des focus group ménages et des visites de quelques sites maraichers ont été également réalisés. Aussi, les équipes ont eu des entretiens avec quelques groupements d'éleveurs, de vendeurs et d'acheteurs de bétail ainsi que des organisations paysannes.

II. Fonctionnement des marchés agrosylvopastoraux et maraichers

Le fonctionnement des marchés agrosylvopastoraux est jugé bon excepté ceux des régions en proie à l'insécurité.

Ainsi, dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades, les marchés de N'Dorola, Faramana, Kourouma et Mangodara ne fonctionnent pas à temps plein.

Dans la région du Sahel et de la Boucle du Mouhoun, bon nombre de marchés frontaliers sont fermés, mais les principaux marchés suivis par le SIM fonctionnent tant bien que mal au gré des convois et des stratégies utilisées par certains commerçants excepté le marché à bétail de Djibo et à céréale de Gassan qui sont fermés.

Au Centre-nord et au Nord, les marchés des localités périphériques notamment Dablo, Foubé (Centre nord) et Sollé, Méné, Bane, Kain, Sollé (Nord) sont fermés. Les localités de Barsalogo dans la région du Centre-nord et de Titao dans celle du Nord sont ravitaillées par convoi militaire.

2.1. Analyses des approvisionnements

Le niveau d'approvisionnement des marchés agricoles fonctionnels est faible et inférieur à celui de l'année passée pays à l'exception de la région des Cascades et des Hauts-Bassins où il est jugé bon. Cette baisse globale du niveau d'approvisionnement serait dû à la mauvaise performance de la campagne agricole et à l'insécurité qui rend l'accès difficile aux zones de collecte. Malgré la situation sécuritaire, les zones d'approvisionnement n'ont pratiquement pas changé. Les produits céréaliers proviennent des régions de grande production des Hauts-Bassins (Houndé, Bobo, Orodara), de la Boucle du Mouhoun (Dédougou, Nouna, Djibasso), du Centre-ouest (Léo), des Cascades et de l'Est (Kompienga, Namounou en passant par Niamey-Tera-Dori-Kaya). Les pays voisins (Bénin, Ghana) approvisionnent également les marchés en maïs blanc.

Selon les commerçants, les délais d'approvisionnement sont raisonnables avec le fournisseur habituel si toutefois des commandes sont obtenues. En raison de la situation sécuritaire, les échanges se font par entente directe par le canal du téléphone et suivis des transferts monétaires. C'est le fournisseur qui a la charge de transporter les produits à destination.

Pour apporter une réponse à l'accès difficile des zones de collecte, des convois sécurisés sont organisés par l'armée dans les régions de la Boucle du Mouhoun (Sourou et Kossi), du Sahel (Dori, Djibo, Arbinda) et de l'Est (Diapaga) aux fins de faciliter la circulation des biens et des personnes.

Malheureusement ceux-ci ne sont pas fréquents et à titre d'illustration pour la région du Sahel (Dori), 44 jours se sont écoulés entre le dernier convoi du 13 février 2024 et l'avant-dernier qui remonte vers fin décembre 2023 à début janvier 2024. Le délai d'approvisionnement est en moyenne de 2 semaines pour Dori et Gorom (à la faveur du contournement), 3 semaines pour Sèbba et 3 mois pour Arbinda. Avant l'insécurité, ce délai était d'un jour pour Dori et Gorom, 2 jours pour Sèbba et 1 à 3 jours pour Arbinda en fonction des spéculations (produits agricoles). Au regard des efforts consentis par les autorités de la transition, la situation sécuritaire s'améliore et une lueur d'espoir est permise.

2.1.1. Céréales

La disponibilité en produits agricoles est faible sur les marchés. On y trouve par ordre d'importance : le maïs blanc, le maïs jaune, le mil local, le sorgho blanc, le sorgho rouge. Le niveau d'approvisionnement en céréales est inférieur par rapport à la normale. Cette baisse s'expliquerait principalement par :

- La mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie ;
- l'insécurité qui sévit dans certaines zones d'approvisionnement avec l'interdiction de vente des céréales par les terroristes dans la vallée du Sourou et dans la zone de Nouna ;
- et la rétention des stocks par les ménages producteurs.

2.1.2. Tubercules et autres produits vivriers

S'agissant des tubercules et les autres produits vivriers, le niveau d'approvisionnement est actuellement faible sur l'ensemble des marchés, excepté certains marchés des zones de production notamment le marché de Douna dans la région des Cascades et certaines localités de la région du Sud-Ouest où le niveau d'approvisionnement est jugé satisfaisant. Comparativement à la même période de l'année passée et à la situation habituelle, le niveau d'approvisionnement est inférieur sur l'ensemble des marchés. Cette baisse pourrait s'expliquer par la saisonnalité, la faible production due à la faible pluviométrie, la situation sécuritaire ayant entraîné l'abandon des champs, la baisse du volume des importations de tubercules en raison de l'insécurité, la cherté du coût de location des camions oscillant entre 350 000 à 400 000 F CFA la tonne en lien avec la hausse du prix des hydrocarbures. L'on retient que l'approvisionnement des marchés de la région du Sahel se fait par des convois sous-escorte militaire ou par contournement de l'axe principal Kaya-Dori.

Les tubercules présents sur les marchés sont l'igname, le manioc, la patate et la pomme de terre. En plus de la production locale, l'approvisionnement se fait aussi à partir du Ghana sur les marchés.

2.1.3. Produits de rente

Les marchés sont faiblement approvisionnés en produits de rente. Les approvisionnements sont faits par les producteurs et les commerçants. Les produits disponibles sont : le niébé, le sésame, le soja, l'arachide, le petit pois et les amandes de karité.

Il faut souligner que la région du Centre-nord qui était une zone de production par excellence du niébé, est déficitaire cette année. Cette baisse de la production est tributaire à l'arrêt précoce des pluies, à la réduction des emblavures due aux mesures d'interdiction d'exportation et à l'insécurité qui a contraint les producteurs à abandonner leurs zones de culture.

Pour les amandes de karité et le soja, la production a été très bonne cette année mais elle a été faible pour le sésame. Ces produits sont exportés à destination du Ghana et du Togo.

Il faut souligner que le volume actuel des stocks de produits de rente est inférieur par rapport à l'année passée et à la normale.

2.1.4. Produits maraîchers

L'approvisionnement des produits maraîchers est actuellement satisfaisant sur l'ensemble des marchés excepté les marchés des régions de l'Est et du Centre-Est où le niveau d'approvisionnement est moyen. Les produits maraîchers sont actuellement dominés par l'oignon, le chou, le piment, la tomate fraîche, la carotte, le concombre, le poivron, la laitue, l'aubergine, la pomme de terre et le haricot vert. L'approvisionnement se fait dans chaque localité à partir des villages environnants mais également à partir des autres régions du pays. Malgré la hausse des superficies emblavées qui s'explique par l'engagement des personnes déplacées internes dans la production maraîchère, le niveau d'approvisionnement global est reste inférieur pour tous les produits comparativement à l'année passée et à la normale. Cela s'expliquerait entre autres par le coût élevé des engrais et le faible niveau de remplissage des retenues d'eau qui a impacté négativement l'intensification de la production.

2.1.5. Produits forestiers non ligneux

Les marchés des produits forestiers non-ligneux fonctionnent normalement. L'approvisionnement se fait à partir des collecteurs ou producteurs locaux. Les principaux PFNL disponibles sont entre autres, les amandes de karité, le tamarin, le zamné, le Kapok, les noix de balanites, les graines de néré, le jujube et le détarium.

2.1.6. Bétail et produits animaux

La majorité des marchés à bétail suivis et visités connaissent un fonctionnement normal. Les principaux fournisseurs sont les producteurs locaux, les collecteurs, les commerçants. En raison de la situation sécuritaire, le marché à bétail de Dori reste présentement le seul qui approvisionne les autres régions du pays. L'approvisionnement se fait par les convois (sous-escorte militaire) ou par contournement de l'axe principal Kaya-Dori. Ces convois ne sont pas fréquents et pour exemple, 44 jours (soit près d'un mois et demi) se sont écoulés entre le dernier convoi en date du 13 février et l'avant-dernier qui remonte vers la fin décembre 2023 à début janvier 2024.

Le niveau d'approvisionnement est jugé faible dans plusieurs localités comparativement à la même période de l'année passée (février 2023). Cette situation découle de :

- la baisse d'intensité de l'activité d'élevage dans les zones à fort défi sécuritaire, principales pourvoyeuses en bétail des marchés nationaux et internationaux,
- de la forte transhumance anormale du bétail observée vers le Ghana et la Côte d'Ivoire pour raison d'insécurité (cas de la région des Hauts-bassins et des Cascades)
- de l'irrégularité des convois.

Toutefois, le niveau d'approvisionnement des marchés de Pouytenga au Centre-Est et celui de Fada à l'Est est supérieur par rapport à l'an passé. Cela est lié au fait que ces marchés sont les seuls fonctionnels et accessibles par la majorité des acteurs. On note par ailleurs une forte présence de PDI avec leurs animaux dans certaines localités accessibles.

2.1.7. Produits laitiers

L'offre en lait et en produits laitiers a considérablement baissé. Les quantités collectées auprès des élevages laitiers sont en chute. Par exemple pour la Laiterie Dewral de Ouahigouya, elles sont passées de 200 litres par jour à 20 litres par jour, soit une baisse de 90%. L'effondrement de la production est causé par l'insécurité depuis 2016. La majorité des troupeaux sont transférés dans des zones sécurisées à l'intérieur du pays et à l'extérieur du pays. Cette situation entraîne l'augmentation de l'utilisation de la poudre de lait importé dans les processus de fabrication des produits laitiers mis sur le marché local.

Toutefois, la mission a noté une lueur d'espoir. Des avancées dans la conquête du territoire et la sécurisation de quelques couloirs encouragent les acteurs des zones de forte production à relancer l'activité de collecte et de transformation des produits laitiers. Cela se traduit par le retour et l'installation de quelques éleveurs.

2.1.8. Produits halieutiques

Le niveau d'approvisionnement des marchés en produits halieutiques est relativement moyen en ressources locales et satisfaisant en produits importés.

Les marchés sont approvisionnés par les mareyeurs et mareyeuses (commerçants se rendant au bord des plans d'eau pour acheter aux mains des pêcheurs) et les détaillants de poisson importé. Le poisson importé passe surtout par les postes frontaliers de Guelwongo, Dakola, Niangoloko, Cinkassé et Koloko.

2.2. Stockage et infrastructures de stockage

Dans la plupart des treize régions, les infrastructures de stockage n'ont pas véritablement évolué comparativement à l'année passée. Sur les marchés ruraux, les hangars en bois demeurent les plus dominants où se font des ventes à l'étalage. Au niveau des marchés urbains, les aménagements sont construits en parpaing avec des magasins aux abords ou à l'intérieur du

marché. L'état de ces infrastructures vont de moyens à bons sur les marchés urbains des treize régions, néanmoins, sur le marché de Dédougou les acteurs disent que 90% des magasins ne sont pas en bon état. Il faut noter que dans certaines zones frontalières du Sahel certaines infrastructures ont sans doute fait l'objet de destruction due à l'insécurité.

Les capacités de stockage varient de 15 tonnes à plus de 2 500 tonnes en fonction des types de marché. Il est à noter que les acteurs déplorent une insuffisance de magasins de stockage et une faible sécurisation, c'est le cas des marchés de Orodara, Houndé, Niénéta. L'insuffisance d'infrastructures à amener certains acteurs du marché de Pouytenga à transformer la salle de cinéma en magasins de stockage de céréales. Au niveau du marché de fruit de Bobo-Dioulasso, les commerçants dénoncent un non-respect des normes de construction car les camions n'arrivent pas à décharger leurs marchandises convenablement au niveau des hangars.

2.2.1. Stocks commerçants

De façon générale, sur l'ensemble des marchés des treize régions, on note une disponibilité moyenne des stocks commerçants mais en baisse par rapport à la même période de l'année passée. Les stocks commerçants sur les marchés sont constitués d'une grande partie par les céréales (sorgho, maïs et mil) et de légumineuses (soja et niébé). Il est à noter que la plupart des commerçants grossistes des produits céréaliers évitent de constituer des stocks très importants pour éviter non seulement d'éventuelles chutes des prix, mais également la mévente du fait que la mesure d'interdiction d'exportation des produits céréaliers est toujours en vigueur. Les stocks disponibles dans les différents magasins sont inférieurs à ceux de l'année passée à la même période.

Le stock des produits de rente, principalement le niébé est également en baisse par rapport à l'année précédente. Une situation liée à plusieurs facteurs : (i) les aléas climatiques : la poursuite des pluies jusqu'au mois de novembre dans certaines localités qui a réduit les rendements de niébé ; (ii) l'interdiction d'exportation : cette interdiction n'a pas incité les producteurs à emblaver de grandes superficies car la conservation est assez coûteuse.

En ce qui concerne la capacité de mobilisation des stocks, elle est relative à la commande. A titre illustratif, les commerçants de Dédougou disent qu'ils peuvent mobiliser plus de 4 000 tonnes de maïs, 4 000 tonnes de sorgho et 2 000 tonnes de mil. Le respect de cette quantité de maïs ne peut se faire sans un approvisionnement complémentaire en provenance des Hauts-Bassins et des Cascades. Ceux de Léo affirment pouvoir mobiliser 8 000 tonnes de maïs, 3 000 tonnes de sorgho et 1 000 tonnes de mil.

Les stocks disponibles sur le marché de Ouahigouya sont estimés à 1 530 tonnes de maïs, 540 tonnes de sorgho, 495 tonnes de mil et 855 tonnes de riz. Au niveau du marché de Kaya ces

stocks sont estimés à 1 200 tonnes de maïs, 2 150 tonnes de sorgho, 1 525 tonnes de mil, 1 810 tonnes de niébé et 270 tonnes de riz. Sur le marché de Dédougou ces stocks sont estimés à 1.000 tonnes de maïs, 2 000 tonnes de sorgho, 2 500 tonnes de mil, 100 tonnes de niébé et 100 tonnes de riz.

2.2.2. Stocks institutionnels et communautaires

Les stocks communautaires (warrantage) disponibles sont jugé faible et inférieur à leurs niveaux atteints les années antérieures à cette même période. Au niveau de la Boucle du Mouhoun la situation des stocks de la coopérative l'USCCPA à la date du 10 février 2024 est de 211,17 tonnes. Comparativement à la même période de l'année passée, ces stocks ont connu une variation positive de 11,84%. Pour celui de l'union des producteurs de Léo (FNZ), il est constitué de 650 tonnes de maïs seulement, celui de l'AFDR à Ouahigouya est de 30 tonnes de maïs, 7 tonnes de niébé et 15 tonnes d'arachides graines. Pour celui de l'union des producteurs du Houet (Ex UPPAH), il est de 2 500 tonnes.

Les stocks de la SONAGESS sont essentiellement constitués par le Stock national de sécurité (SNS), le stock de sécurité alimentaire et d'intervention (SSAI), Stock Commercial de Régulation (SCR), les Sous-Produit Agro Industriel (SPAI) et aussi des stocks de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA). Ces stocks sont composés du sorgho, du mil, du maïs, du riz blanc et aussi des SPAI.

Tableau 1 : Situation des stocks de la SONAGESS au 31 janvier 2024

Désignation	Maïs	Mil	Sorgho	Riz blanc	Niébé	Tourteau	Total
SNS	13 319,00	5 077,00	5 355,00	1 000,00			24 751,00
SCR	4 215,05			522,65	8 847,75		13 585,45
SSAI	7 858,70	2 156,70	4 055,70	223,8			14 294,90
ARAA	2 595,00	1 212,00	1 163,00	2 089,00			7 059,00
SPAI						300	300
Total	27 987,75	8 445,70	10 573,70	3 835,45	8847,75	300	59 990,35

SNS : Stock National de Sécurité

SSAI : Stock de Sécurité Alimentaire et d'Intervention

ARAA : Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

SCR : Stock Commercial de Régulation

SPAI : Sous-Produit Agro Industriel

Source : SONAGESS ; Février 2024

2.3. Concurrence

2.3.1. Marché des produits agricoles

Les acteurs des marchés des produits agricoles sont constitués de commerçants grossistes, demi-grossistes, de détaillants et des intermédiaires. Ils entretiennent des relations

commerciales avec des commerçants d'autres régions. Leur nombre est en hausse par rapport aux années antérieures dans certains marchés des régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-Bassins de l'Est et du Centre-Est. Cette situation est imputable à la situation sécuritaire qui a contraint certains commerçants PDI à changer de localité ainsi que d'autres PDI à se lancer dans le commerce des produits agricoles. La forte présence des commerçants sur les marchés dominés par les détaillants à plus de 70% dont la majorité sont des femmes, démonte d'une bonne concurrence. Chaque commerçant fixe son prix en fonction de son prix d'achat, de sa source d'approvisionnement et de ses charges. Pour ce qui est du prix bord champ, il est rarement fixé par les producteurs à cause du faible niveau de structuration des organisations paysannes et d'absence de contractualisation. Cette situation est souvent profitable aux commerçants qui, face au besoin financier pressant des producteurs leurs imposent des prix d'achats assez dérisoires. Cependant, sur les marchés des produits maraîchers à l'exception de la vallée du Sourou, la concurrence semble ne pas être parfaite. En effet, les prix sont fixés par les intermédiaires et les acheteurs au détriment des producteurs alors que dans la vallée du Sourou les prix sont fixés par les producteurs avec le concours des groupes armés terroristes qui font des prélèvements financiers sur les sacs vendus.

2.3.2. Marché à bétail

Dans l'ensemble, les marchés du bétail sont caractérisés par une concurrence dynamique où les prix sont déterminés par l'offre et la demande. Mais la commercialisation du bétail est perturbée par l'insécurité, entraînant une baisse des acteurs et des flux d'approvisionnement. La baisse de l'offre en bétail, la diminution des acteurs et la quasi-absence des acheteurs étrangers sur les marchés contribuent à atténuer globalement la concurrence. Cependant, la baisse du potentiel nationale exploitable de bétail en raison de l'insécurité accroît la concurrence de l'approvisionnement en petits ruminants en provenance du Niger et à destination de plusieurs marchés (Kaya, Ouagadougou, Fada N'Gourma, Garango, Guelwongo...), en réponse à la baisse de l'offre nationale en bétail.

2.4. Coût et moyen de transport

2.4.1. Coûts et moyens de transport de produits agricoles

Le transport des céréales se fait essentiellement avec des remorques de gabarits différents pour le ravitaillement des localités distantes et les tricycles, les charrettes et pick-up pour les déplacements en général internes. De façon générale, le nombre moyen de chargements de produits agricoles par jour à destination des pays voisins et des autres régions du pays est en baisse par rapport à l'année passée à la même période. Cette situation est principalement liée à

la mesure de restriction d'exportation prise par le gouvernement. Le coût du transport des céréales est fixé selon la distance moyenne parcourue, l'état des routes et les risques liées à la situation sécuritaire en fonction du circuit d'approvisionnement. Les prix sont en hausse comparativement à la même période de l'année dernière. Des hausses de plus de 300% sont enregistrés sur certains marchés. Le transport d'une tonne de céréales de Dori à Arbinda coût 100 000 FCFA, soit une hausse de 400% par rapport à l'année dernière à la même période. Le convoi d'un sac de 100 kg de céréales de Bobo-Dioulasso à Yalgo est passée de 2 000 FCFA en février 2023 à 7 500 FCFA en février 2024, soit une hausse de 275%. Dans le Mouhoun, le transport d'un sac de 100 kg de céréale en provenance de Solenzo coûte 2 000 FCFA soit une hausse de 185% en comparaison à l'année passée à la même période. La hausse de coût du transport dans ces zones s'explique principalement par la hausse du coût du carburant et l'insécurité qui rallonge les délais de routes dans certaines localités.

2.4.2. Coûts et moyens de transport du bétail

Les moyens de transport observés sur les marchés à bétail sont diversifiés : camions, tricycles, pickups, motocycles, charrettes, wagon-train et la conduite à pied. Les convois militaires de ravitaillement des localités sous-blocus des GAT sont parfois sollicités sur les axes routiers en zone d'insécurité. C'est le cas par exemple des marchés de Kaya, Ouagadougou, Fada N'Gourma, Dédougou qui sont approvisionnés en bétail par le système de convois militaires. Les convois au départ de Dori comptent généralement entre 20 et 30 camions d'animaux. Cependant, pour ce type de convoyage sécurisé, les fréquences sont en baisse, impactant l'approvisionnement des marchés à bétail. Les délais d'attente pour les commerçants et les collecteurs de bétail dans les zones d'insécurité présentent une tendance à la hausse, entraînant une mortalité élevée des animaux transportés due à l'épuisement par manque d'aliment et d'eau d'abreuvement. Par ailleurs, les flux internes, le nombre de camions de transport et de chargements sont réduits d'environ 50%, mais on observe une augmentation sur le marché de Pouytenga qui reste l'un des marchés les plus actifs.

Les coûts de transport de bétail, notamment par camion, connaissent une flambée par rapport à l'année passée, surtout dans les zones d'insécurité (Dori, Kaya, Fada N'Gourma, Dédougou) vers les autres marchés. Ils sont stables à Guelwongo, Mogtédou et à l'exportation vers la Côte d'Ivoire mais restent très élevées. Le coût du transport du bétail par train sur l'axe Bobo-Abidjan est également demeuré stable mais jugé élevé (Tableau ci-dessous). La hausse du coût du transport s'explique par divers facteurs. L'insécurité a engendré un changement d'itinéraires et l'augmentation du coût de la location des camions. Également, l'état des routes, les tracasseries routières et la hausse du prix du carburant augmentent les dépenses des

transporteurs et des commerçants de bétail, accroissant le prix de la viande pour les consommateurs.

Tableau 2: Principaux axes, moyens et coûts de transport de bétail au Burkina Faso

Modes/Types de transport	Marché	Axes/itinéraire	Coût bovin (par tête)			Coût petit ruminant (par tête)		
			2024	2023	Var	2024	2023	Var
Camions/ Remorque	Dédougou	Dédougou-Bobo	7 000	5 000	40%	1500	1 000	50 %
	Bobo-Abattoir	Bobo-Abidjan	38 000	38 000	0	2 500	2 500	0
	Pouytenga	Pouytenga-Ouagadougou	7 000	5 000	40%	500	500	0
	Guelwongo	Guelwongo-Ouagadougou	5 000	5 000	0	1 500	1 500	0
	Mogtedo	Mogtedo-Ouagadougou	5 500	5 500	0			
	Tô	Tô-Léo	5 000	3 500	43%	750	500	50 %
	Kaya	Tougouri-Kaya	3 500	3 500	0	250	250	0
	Youba	Ouagadougou-Youba	5 000	5 000	0	1 000	750	33 %
	Yilou	Yilou-Kaya	5 000	3500	43%	250	250	0
	Ouaga-Abattoir	Dori-Ouaga-Abattoir	25 000	5 000	400 %			
Tricycle	Ouaga-Tanghin	Dori-Ouaga-Tanghin				1 500	1 000	50 %
	Garango	Interne				200	150	33 %
Train	Pouytenga	Interne				500	500	0
	Bobo-Abattoir	Bobo-Abidjan	35000	35 000	0	3 000	3 000	0

Source : Données mission marché ; février 2024

2.5. Taxes et autres frais appliqués

2.5.1. Marché des produits agricoles

Les taxes auxquelles les transporteurs sont soumis varient selon le type de produit et la destination finale. Les taxes n'ont pas évolué comparativement à l'année passée et sont composées principalement des taxes communales, des impôts, des prélèvements de péages, la bascule et la taxe contribution secteur élevage-agriculture (frais douaniers), le certificat d'origine et celui phytosanitaire si le produit est destiné à un pays étranger. A titre d'exemple, pour le transport d'un camion/remorque de 40 tonnes d'oignons entre Bobo-Dioulasso et Abidjan (Côte d'Ivoire), la douane coûte 180 000 FCFA, le certificat d'origine 35 000 FCFA et le certificat phytosanitaire varie entre 5 000-11 000 FCFA. En plus de ces taxes, les transporteurs sont confrontés à des rackets dont les montants varient de 2000 à 5000 FCFA selon le produit et le poste de contrôle.

2.5.2. Marché à bétail

Les collecteurs, les commerçants et les transporteurs de bétail sont confrontés à toute une série de taxes. Ces taxes peuvent être classées en deux groupes, les taxes payées en amont lors de la collecte du bétail et les taxes collectées lors du transport. Le premier groupe comprend le certificat d'origine, le laissez-passer zoo-sanitaire, la taxe de présentation des animaux au marché. Le second groupe de taxes inclus les frais de péages, les taxes douanières. En plus les acteurs signalent de formes de tracasseries routières et de rackets à divers points de contrôle de Police, Douane et Gendarmerie sur les routes imposant des dépenses supplémentaires qui alourdissent les charges. Ces frais élevés engagés augmentent le coût global de convoyage et limitent la compétitivité du bétail sur les marchés. Ces taxes varient selon la distance à parcourir et la sécurité des axes routiers avec des montants différents pour les petits et gros ruminants. Le tableau suivant fait le récapitulatif de quelques taxes et autres frais collectés sur les marchés à bétail y compris les taxes sur les animaux destinés à l'exportation.

Tableau 3: Type de taxes et frais appliqués lors du transport du bétail

Marchés à bétail	Types de taxes et frais													
	Taxe de présentation de l'animal sur le marché		Laissez-passer zoo-sanitaire		Certificat d'origine		Taxe d'embarquement		Coût de la manutention		Frais de Douane	Nbre de postes de Douane-Police-Gendarmerie		Tracasseries
	BOV	PR	BOV	PR	BOV	PR	BOV	PR	BOV	PR		Axe	Nb	
Ouaga-Tanghin	300	100					600-100	600-100			5000	Dori-OUA	6	12000

Ouaga- Abattoir	300	100					600- 100	600- 100			5000	Dori- OUA	6	12000
Youba	200	100					1000	1000	500	100		OUA- OHG	5	
Yilou	200	100	2000	2000			1500	1500	500	25		OUA- Yilou	2	
Kaya	200	100	2000	2000			1500	1500	500	100		KYA- OUA	7	
Bobo- Colma/ Abattoir	500	100									3000	Bobo- ABJ	+	75000
Mogtédo	200	100												
Guelwo ngo	350	150												
Sud- Ouest	500	100							200	100				

Source : Données mission marché ; février 2024

2.6. Analyse de la main d'œuvre

2.6.1. Marché des produits agricoles

La main d'œuvre est un facteur déterminant pour les commerçants grossistes car elle est très sollicitée dans les zones d'approvisionnement et de ravitaillement pour le chargement et le déchargement. La disponibilité de la main d'œuvre diffère selon les régions, mais est bonne dans la majorité des localités à forte présence de PDI. Sur certains marchés des localités de la Boucle du Mouhoun, et du Centre-Ouest, le nombre de manutentionnaires est en baisse au profit de l'orpaillage. Le coût de la manutention varie entre 200 et 500 FCFA par sac de 100 kg pour le chargement et le déchargement. Ce prix est similaire par rapport à l'année passée mais en hausse de plus de 50% comparativement aux années antérieures dans certaines régions dont la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest. Cette hausse s'explique par la réduction du nombre de manutentionnaires au profit des sites d'orpaillage et la cherté de la vie.

2.6.2. Marché à bétail

Dans l'ensemble, la main-d'œuvre nécessaire pour gérer les circuits commerciaux du bétail est moyennement disponible et en hausse bien qu'il soit constaté une baisse de l'intensité des activités sur les marchés à bétail. Les manutentionnaires qui embarquent les animaux dans les camions et les bergers qui surveillent le bétail pendant le transport sont deux principaux types d'emploi rencontrés. Comme le montre le tableau précédent, les frais de transport diffèrent en fonction de la localité, de l'espèce et de la catégorie des animaux impliqués. Pour le transport du bétail dans le circuit interne ou à l'exportation, les bergers qui sont chargés de surveiller les animaux pendant le transport reçoivent une somme forfaitaire de 45 000 à 75 000 FCFA. Un

nombre incalculable d'emplois existent dans le domaine de la production laitière et de la transformation de la viande.

2.7. Analyse des principales entraves au marché

2.7.1. Marché des produits agricoles

Les principales entraves au bon fonctionnement des marchés des produits agricoles sont entre autres l'insécurité qui limite les déplacements des acteurs pour la collecte, la vente des produits et l'accès au crédit. A cela s'ajoute le mauvais état des routes, l'interdiction de l'exportation des céréales et du niébé, la fluctuation du cedi Ghanéen, les tracasseries routières et les raquettes.

2.7.2. Marché à bétail

Les principales entraves qui se posent aux marchés à bétail sont de plusieurs ordres : l'insécurité, les difficultés d'accès au crédit et aux ressources naturelles, le niveau élevé des prix de l'aliment à bétail ainsi que les problèmes liés au transport. Ces obstacles limitent la commercialisation du bétail et des produits animaux, impactant négativement l'économie de l'élevage.

Sur la plupart des marchés, l'entrave majeure à la commercialisation du bétail et des produits animaux est l'insécurité. En effet, les analyses ont mis en évidence que l'insécurité perturbe fortement les activités de production et réduit le disponible exploitable par les éleveurs et l'offre en bétail sur les marchés qui sont dans l'ensemble interconnectés. De plus, l'accès à certaines zones de collecte et de consommation, sont rendus difficiles découragent les acteurs du commerce du bétail. Les flux internes et transfrontaliers sont fortement réduits avec une baisse des acteurs aussi bien nationaux qu'internationaux. L'insécurité sur les axes routiers entraîne également une baisse de la fréquence et une hausse des délais des approvisionnements en bétail. Par ailleurs, les risques associés aux déplacements des camions dans les zones d'insécurité et la hausse des prix du carburant augmentent le coût de la location et rendent le transport du bétail plus coûteux. Les tracasseries routières (multiplication des postes de contrôle, les rackets) et les mesures restrictives pour l'exportation du bétail dans certaines régions ont un impact négatif sur la commercialisation, entraînant une hausse du coût et une baisse de la demande des produits. Les difficultés d'accès au crédit, la faible disponibilité et d'accès aux ressources naturelles ainsi que la cherté des SPAI dans les zones de collecte du bétail constituent également un défi pour le développement des productions animales afin de combler le déficit de l'offre.

III. Analyse de l'offre, la demande et les prix

3.1. Analyse de l'offre

3.1.1. Céréales

L'offre céréalière est jugée faible et est inférieure comparativement à l'année passée. Les raisons de cette baisse sont les suivantes :

- L'insécurité : certaines zones de collecte sont difficilement accessibles et certains villages n'ont pas pu produire et/ou récolter ;
- la lenteur de l'écoulement : la baisse de la demande interne (ménages, institutions, gouvernement), l'accès difficile des zones de consommation et l'interdiction d'exportation entraînent une réduction des stocks au niveau commerçant. ces derniers ne constituent des stocks importants que lorsqu'ils ont des commandes ;
- le début de la commercialisation de la noix de cajou : au mois de février la commercialisation de la noix de cajou commence et ralentit celle des céréales. a cette période, la majorité des moyens de transport sont affectés à la commercialisation de la noix de cajou car le prix est plus intéressant. On observe alors une rétention des céréales au niveau producteur au profit de cette spéculation ;
- la destruction des récoltes par les terroristes.

3.1.2. Tubercules

En ce qui concerne les tubercules et produits vivriers, l'offre actuelle sur l'ensemble des marchés est faible pour le manioc, l'igname, la patate et la pomme de terre à l'exception des marchés de Douna, de Léo et de Guelwongo où elle est jugée moyenne. Par rapport à l'année passée et à la situation habituelle, le niveau de l'offre est inférieur sur la plupart des marchés. Cette situation s'explique par la baisse de la production en raison du coût élevé des engrais et de la situation sécuritaire dans certaines zones de grande production telles que Djigoué et Loropéni dans le Sud-Ouest qui limite l'offre de l'igname.

3.1.3. Produits de rente

L'offre en produits de rente est très faible pour les arachides et le niébé. Cela est dû à la mauvaise pluviométrie enregistrée en fin de campagne dans certaines localités, à l'insécurité et aux mesures restrictives d'interdiction d'exportations qui ont amené certains producteurs à abandonner la culture du niébé au profit d'autres spéculations.

3.1.4. Produits maraîchers

L'offre en produits maraîchers est globalement inférieure comparativement à l'année passée à la même période dans l'ensemble des régions visitées. La faible production due à la situation

sécuritaire et à la mauvaise qualité de la semence utilisée, l'accès difficile aux zones d'approvisionnement à cause de l'insécurité défavorable aux transactions commerciales, le coût élevé des engrais, le tarissement précoce des points d'eaux liée à la faible pluviométrie enregistrée au cours de la campagne humide 2023/2024 et le manque d'infrastructures de stockage (chambre froides) pour la conservation des produits expliqueraient cette baisse de l'offre.

Toutefois, l'offre est jugée satisfaisante dans la région des Hauts-Bassins, du Centre-Sud et de la Boucle du Mouhoun au passage de la mission et cela grâce à l'offensive agropastorale et halieutique qui a mis à contribution des PDI. De même, l'on note une bonne disponibilité des produits maraîchers renforcée par les productions des PDI retournées dans leur localité d'origine à savoir Pibaoré et Toécin dans la région du Centre-Nord.

3.1.5. Produits Forestiers Non Ligneux

L'offre des PFNL est jugée faible dans l'ensemble des régions pour les amandes de karité, les graines de néré et la poudre de pain de singe. Par contre elle a été moyenne pour le tamarin, le kapok, le zamné et les amandes de balanites. Cela s'explique par leurs caractères saisonniers. Comparativement à l'année passée et à la moyenne des cinq dernières années de la même période, l'offre est en baisse pour toutes les régions à l'exception des régions du Plateau Central et du Centre-Sud où elle est jugée moyenne par rapport à l'année dernière. Cette situation s'explique par l'accès difficile de certaines zones de collecte surtout dans les régions à forte déficit sécuritaire.

3.1.6. Bétail et produits animaux

L'offre de bétail du mois de janvier 2024 est relativement en baisse par rapport à la même période de 2023 dans les régions en proie à l'insécurité. Ces baisses vont de 1% à 60%. En effet, certaines zones de forte production sont difficile d'accès.

Par contre dans certaines zones relativement calmes ou des zones d'accueils de PDIs, les offres enregistrées sont en hausse et parfois très fortes. Les plus fortes variations sont enregistrées sur les marchés de Fada et Pouytenga respectivement de 158% à 510%. Selon les acteurs de Pouytenga et de Fada, la hausse remarquable de l'offre se justifie du fait que ces marchés constituent actuellement les principaux sites d'accueil du bétail pour la commercialisation du fait de la situation sécuritaire.

Les graphiques ci-dessous font la situation de l'offre de bétail en janvier 2024 sur les marchés suivis du SIM bétail.

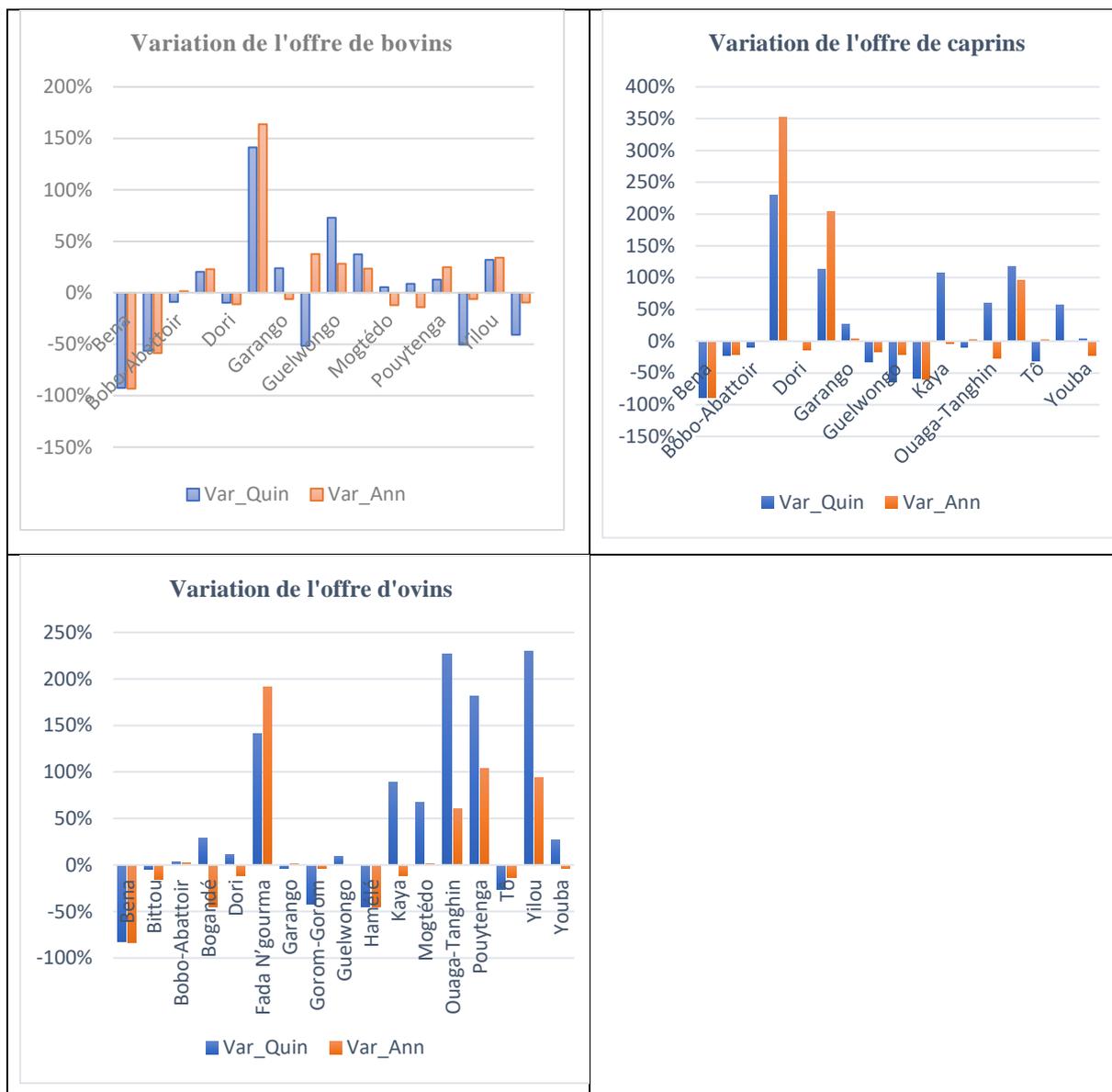


Figure 1: Situation de l'offre de bétail en janvier 2024

Source : DGESS/MARAH ; février 2024

3.1.7. Produits halieutiques

De façon générale, on note une bonne disponibilité des ressources halieutiques en ce mois de février excepté les régions du Centre -nord, de l'Est, du sahel et de la Boucle du Mouhoun du fait de la non accessibilité des Périmètres Halieutiques à intérêt Economique (PHIE) du Lac-Bam, de la Sirba, du barrage de la Kompienga, du Barrage de Yakouta (Dori) et du Sourou. En effet des dix PHIE que compte le pays, cinq (5) sont accessibles et exploitables ; Ce sont : les de Bagré, de Samendeni, d'Oumarou Kanzoé (Passoré), de Ziga (Oubritenga) et celui de Douna (Cascades). Pour l'aliment poisson, on note une disponibilité faible dans l'ensemble des marchés dans les régions. Les produits halieutiques disponibles sont les tilapias, les

clarias(silures), les machoiron, le poisson cheval, l'hétérotus (panna en dioula), le poisson chien, le concorde, le poisson hélicoptère, les crevettes et les grenouilles pour ce concerne les produits de pêche. Quant aux produits de piscicultures, il y'a le tilapia et le clarias.

Par ailleurs, les produits halieutiques importés occupent une grande partie de l'offre. En effet, plus de 80% des produits halieutiques au Burkina Faso sont dominés par le poisson importé en provenance de la Chine, de la Côte-D'Ivoire, du Ghana et du Sénégal. Les produits halieutiques importés et disponibles sur les marchés sont les carpes, les sin chars, les maquereaux, et le capitaine. L'offre au niveau de la production domestique reste très faible surtout due au coût élevé de l'aliment poisson. Le sac de de 15 kg coûte 20 000 FCFA pour une utilisation hebdomadaire.

3.2. Analyse de la demande

3.2.1. Céréales

La demande en céréales est faible cette année en raison du faible pouvoir d'achat des ménages, de l'accès difficile aux zones du Sahel qui constituaient la potentielle clientèle des commerçants de céréales. Pour y remédier, des convois sont organisés par l'armée et cela permet aux commerçants d'écouler leurs produits dans cette zone. De plus, la mesure exceptionnelle en faveur de notre pays frère du Niger a également contribué à accroître la demande.

La demande est exprimée par les ménages qui font des achats en petites quantités en raison de leur faible pouvoir d'achat, les institutions et les transformatrices La demande est faible chez les aviculteurs et les fermiers en raison de la baisse d'intensité de leurs activités. En effet, ils ont enregistré de lourdes pertes de leur élevage au passage de la grippe aviaire en 2022.

3.2.2. Tubercules et autres produits vivriers

La demande de tubercules et produits vivriers sur les marchés visités est faible et inférieure comparativement à l'année passée et à la moyenne quinquennale. Cela s'explique par la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, la hausse des prix, la très faible demande des zones en proie à l'insécurité liée à leur accès difficile.

3.2.3. Produits de rente

La demande en produits de rente (arachides, niébé) est faible en comparaison avec l'année passée. Cette situation s'explique par les mesures d'interdiction d'exportation prises par le gouvernement. Le niébé, aliment très prisé par les pays voisins n'est plus convoyé, toute chose qui contribue à baisser la demande.

Pour ce qui concerne la baisse de la demande en arachides, les acteurs expliquent cela par le niveau élevé des taxes au niveau national. Cet état de fait a découragé les acheteurs étrangers

(indiens) et ces derniers se sont retournés vers le Niger et le Sénégal pour les échanges avec ce produit.

Par contre, la demande de l'arachide est en hausse dans la région des Cascades et sur le marché de Guelwongo par les acheteurs ghanéens.

La demande en sésame est également plus forte que l'offre à cause de la baisse des superficies de production. Celle des amandes de karité est également très forte car beaucoup exportées vers le Ghana et le Togo.

Enfin, pour ce qui concerne la noix de cajou, la campagne de commercialisation sera lancée et les Indiens sont présents comme principaux acheteurs.

3.2.4. Produits maraîchers

La demande des produits maraîchers est jugée faible et inférieure à celle de l'année passée à la même période. Les raisons qui expliqueraient cette baisse de la demande sont diverses et sont entre autres le coût élevé des produits mais aussi au faible pouvoir d'achat des ménages.

Au regard de la baisse de la demande, certains acteurs développent des stratégies de commercialisation qui consistent à une vente groupée et rejoindre eux-mêmes les clients étrangers à Ouagadougou ou au niveau des frontières.

Les principaux acheteurs sont les ménages et les commerçants nationaux. Toutefois, une hausse de la demande des produits maraîchers des étrangers (ghanéens) malgré l'inflation du Cedi et de la situation sécuritaire est observée dans la région du Centre-Sud surtout dans la province du Bazèga (Toécé, Kombissiri, Doulougou, Ipelcé, Saponé, Gaongo et Kayao) et celle du Centre (Koubri).

3.2.5. Produits forestiers non ligneux

La demande est jugée moyenne dans l'ensemble des régions. Globalement, elle est en baisse par rapport à l'année passée à la même période. Cette situation s'explique non seulement par la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs mais aussi par l'absence des acteurs étrangers sur certains marchés. Par rapport à la moyenne quinquennale, la demande est en hausse. Cela est liée au nombre croissant d'organisations paysannes œuvrant dans la valorisation de PFNL. Les principaux demandeurs sont les ménages, les commerçants et les sociétés coopératives.

3.2.6. Bétail et produits animaux

La demande de bétail au mois de janvier 2024 est en baisse par rapport à la même période de 2023 sur les marchés en proie à l'insécurité et en hausse sur les marchés relativement stables. Sur ces marchés, les principaux acheteurs de bétails et produits animaux sont essentiellement les acteurs nationaux et les consommateurs locaux. Ces informations sont confirmées par les données du mois de janvier 2024 du SIM/bétail.

Sur les marchés à fort défis sécuritaire les baisses de la demande vont de 1% à 91% par rapport à la même période de 2023 et de 8% à 91% par rapport à la moyenne quinquennale.

Par contre sur les marchés relativement accessibles, la demande est en hausse du fait que la majorité des acheteurs nationaux et étrangers se retrouvent sur ces marchés. Les hausses vont de 7% à 159% pour les bovins et de 5% à 281% pour les petits ruminants. Les plus fortes demandes sont enregistrées sur les marchés de Fada Pouytenga et Yilou.

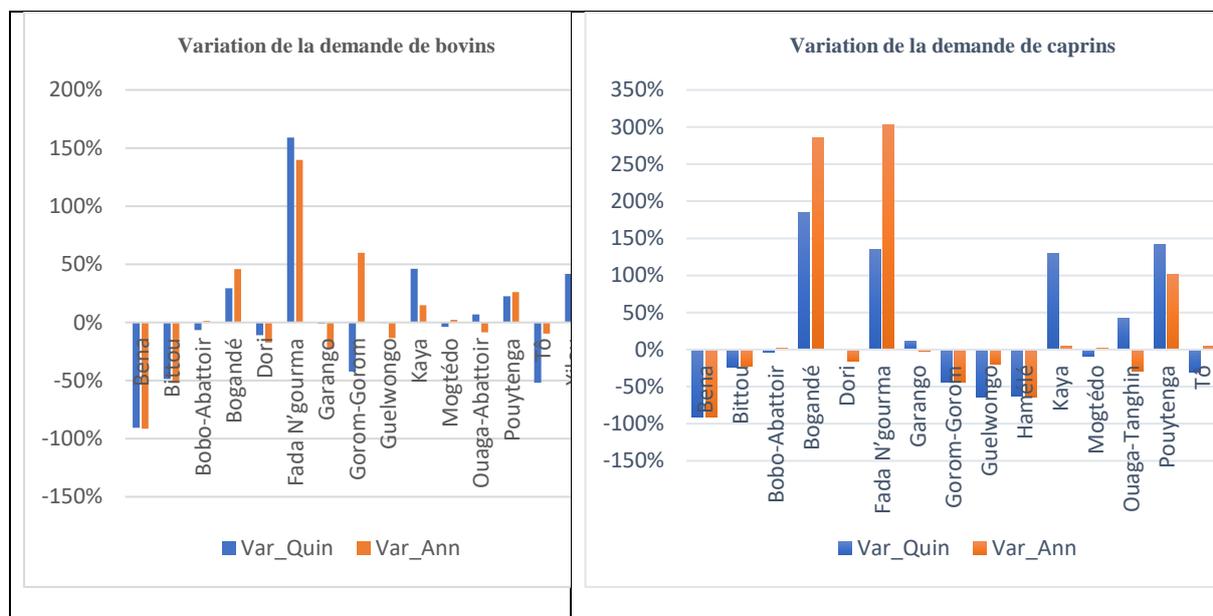


Figure 2: Niveau de variation de la demande du bétail

Source: DGESS/MARAH; février 2024

3.2.7. Produits halieutiques

En ce concerne la demande, elle est satisfaisante à tous les niveaux notamment pour les ménages et les restaurateurs en ce mois de février et pourrait s'expliquer par le coût de la viande jugé élevé.

3.3. Analyse des prix

3.3.1. Céréales

Le prix des principales céréales au mois de janvier 2024 sont en baisse comparativement à l'année passée à la même période. Les variations des prix moyens connaissent des hausses en référence à la moyenne quinquennale.

Au cours du mois de janvier 2024, les prix moyens au détail des principales céréales étaient les suivants : 243 FCFA pour le maïs blanc, 336 F CFA pour le mil local et 281 F CFA pour le sorgho blanc. Ces prix sont stables en glissement mensuel.

Par rapport à l'année passée, les prix moyens ont enregistré des variations à la baisse de 19%, 14% et 11% respectivement pour le maïs blanc, le mi local et le sorgho blanc.

En considération de la moyenne des cinq dernières années, les variations sont à la hausse de 22% pour le maïs blanc, 32% pour le mil local et 37% pour le sorgho blanc.

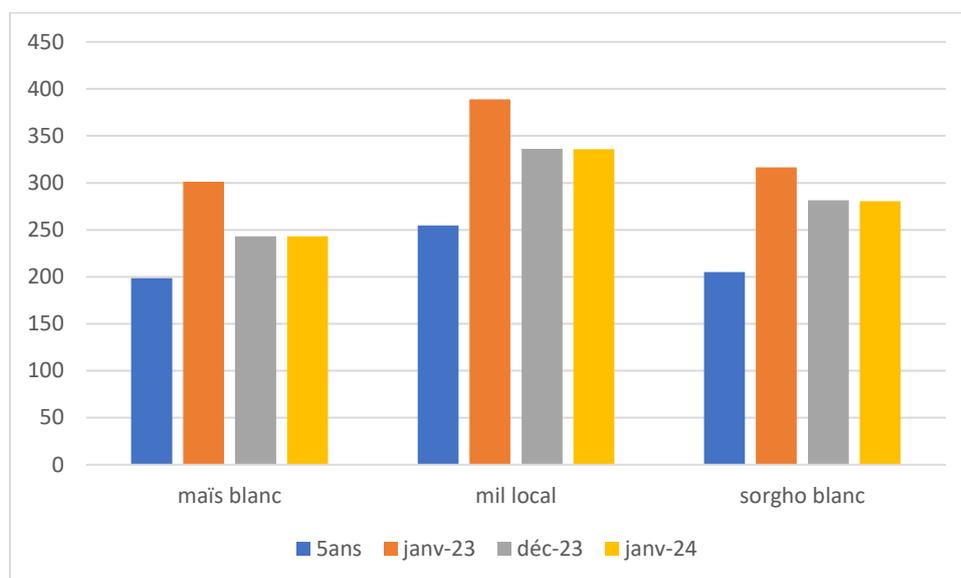


Figure 3: Niveau du prix moyen du kilogramme des principales céréales sur les marchés de détail

Source : Données SIM/SONAGESS ; février 2024

3.3.2. Tubercules et autres produits vivriers

Les prix des tubercules et produits vivriers ont enregistré des hausses sur l'ensemble des marchés. A titre illustratif, les prix des ignames ont connu une hausse de 100% dans la région du Centre-Ouest. En effet, sur le marché de Batié, le tas d'ignames qui se vendait à 500 F CFA l'année passée est échangé cette année à 1 000 F CFA et celui qui se vendait à 1 000 F CFA est vendu cette année à 2 000 F CFA. Sur le marché de Réo, la gousse d'igname est vendue entre 700 F CFA et 1000 FCFA contre 500 et 700 F CFA l'année passée à la même période. La hausse des prix est due à la baisse de la production en raison de la faible pluviométrie observée en campagne humide et du coût élevé des engrais entraînant ainsi une réduction des superficies emblavées. Toutefois, avec la bonne production de la patate enregistrée notamment dans les Cascades (Douna), le prix a connu une stabilité relative voire une baisse par rapport à l'année passée à la même période. En effet, le sac de 50 kg se négocie entre 2 500 et 3000 F CFA contre 4 500 F CFA l'année précédente.

3.3.3. Produits de rente

Les prix des produits de rente (arachide coque, niébé) ont connu des hausses par rapport à l'année passée et à la moyenne quinquennale.

Les facteurs explicatifs de ces hausses sont les suivants :

- La réduction des superficies à emblaver pour la culture du niébé à cause de la mesure gouvernementale qui interdit son exportation ;
- la baisse de la production due à la mauvaise performance de la campagne ;
- l'insécurité qui a contraint les producteurs à abandonner les champs.

Dans la commercialisation du sésame, les commerçants se plaignent sur le non-respect du prix de vente par les exportateurs qui ne tiennent compte que du prix bord champ publié par le gouvernement. De plus, les étrangers (indiens) achètent à des prix dérisoires et sans contrat de vente formalisé. Par contre pour les amandes de karité, les commerçants écoulent ce produit à des prix intéressants en direction du Ghana et du Togo.

Enfin, pour ce qui concerne la noix de cajou, la campagne de commercialisation sera lancée au cours de ce mois.

- **Prix moyen du niébé**

Le prix du kilogramme de niébé était de 444 F CFA au mois de janvier 2024. Ce prix enregistre des variations mensuelle et quinquennale à la hausse respectivement de 9% et de 18%. En glissement annuel, ce prix enregistre une variation à la baisse de 4%.

- **Prix moyen de l'arachide coque**

Le prix moyen de l'arachide coque était de 569 F CFA au cours du mois de janvier 2024. Ce prix a enregistré des variations à la hausse de 6% comparativement au mois précédent, de 13% par rapport l'année passée et de 45% en considération de la moyenne des cinq dernières années. Cette hausse du prix est liée à la baisse de la production.

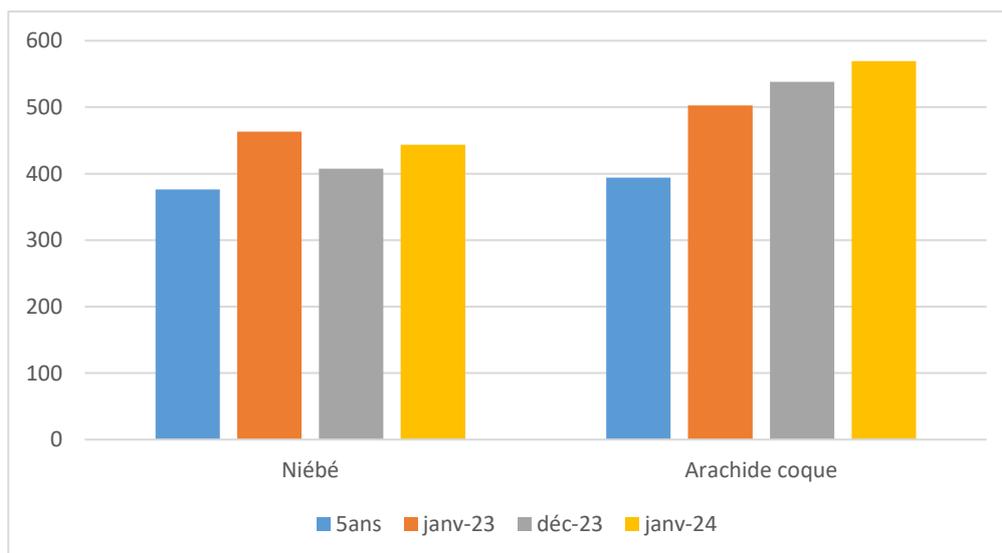


Figure 4: Niveau du prix moyen au kilogramme du niébé et de l'arachide coque

Source : Données SIM/SONAGESS ; février 2024

3.3.4. Produits maraichers

Les prix des produits maraichers ont connu de manière générale des hausses par rapport à l'année passée à la même période. Par exemple, au marché de Diapaga, le prix du kg de la tomate coûte actuellement 1 854 F CFA contre 367 F CFA l'année passée, soit une hausse de 405% et le kg de l'oignon est vendu à 2 973 FCFA contre 351 F CFA, soit une hausse de 747%. Celui du chou est de 454 F CFA contre 293 F CFA, soit 55% de hausse au marché de Kompienga. Le Kg de l'aubergine violet est 455 F CFA contre 153 F CFA, soit une hausse de 197 % à Pouytenga. Cette forte hausse des prix des produits maraichers serait due entre autres à une baisse de la production, à la hausse du prix des intrants et à la faible pluviométrie.

Par compte dans la région des Hauts-Bassins, les prix des produits maraichers ont connu des baisses comparativement à l'année passée à la même période. En effet, le sac de 85 kg d'oignons se négocie à 13 500 FCFA contre 15 000 FCFA en février 2023, soit une baisse de 10%. Le prix du panier de la tomate se situe actuellement à 7 000 F CFA contre 10 000 F CFA. Le sac de chou sur le marché de Bobo se négocie à 15 000 F CFA contre 35 000 F CFA l'année passée à la même période. Cette baisse est due à une hausse de l'offre qui a été renforcée par les oignons provenant de la vallée du Sourou. Elle est également liée à une bonne production liée à l'augmentation des superficies aménagées pour le maraîchage.

3.3.5. Produits forestiers non ligneux

Les prix moyens du Plat Yorouba des principaux des PFNL au cours du mois de janvier 2023 ont été de 555 F CFA pour les amandes de karité, de 2 065 F CFA pour le beurre de karité, de 1750 F CFA pour les graines de néré, de 635 F CFA pour le tamarin, de 2 240 F CFA pour la zamné, de 3 465 F CFA pour le soubala et de 2 390 F CFA pour le kapok.

Comparativement à la même période l'année passée, les prix des amandes de karité, du beurre de karité et du kapok ont connu une baisse respectivement de 32%, 13% et de 6%. Par contre ceux des graines de néré et du zamné ont enregistré une hausse respectivement de 8% et de 22%. Seul le prix du soubala est resté stable. Le prix des graines de néré est resté stable. Rapporté à la moyenne quinquennale, les prix moyens des principaux PFNL ont connu une tendance haussière. Cette hausse des prix est liée à la faible disponibilité des produits sur les marchés due à l'insécurité qui a réduit les zones de collecte des produits mais aussi le nombre de collecteurs suite au déplacement des populations.

Tableau 4: Prix moyens des PFNL

Produits	ULM	janv-24	janv-23	moy-quin	Var-ann	Var-quin
Amandes de karité	PYB	557	820	545	-32%	2%
Beurre de karité	PYB	2065	2370	2010	-13%	3%

Graines de néré	PYB	1750	1615	1460	8%	20%
Soumbala	PYB	3465	3554	3125	-3%	11%
Tamarin	PYB	635	545	580	17%	9%
Kapok	PYB	2390	2540	1693	-6%	41%
Zamné	PYB	2240	1836	1850	22%	21%

Source : SIM PFNL, février 2023

3.3.6. Bétail et produits animaux

• Prix du taureau

Les prix moyens du taureau relevés au mois de janvier 2024 n'ont pas connu de variations significatives. Une stabilité de prix est enregistrée sur la majorité des marchés comparativement à l'année précédente. La faible demande en cette période et les difficultés d'accès à certains marchés au regard de la situation sécuritaire justifie cette situation.

Une tendance haussière de prix est par contre observée par rapport à la moyenne quinquennale. Les plus fortes variations concernent les marchés de Ouaga abattoir (30%), Tô (30), Mogtêdo (42%) et Yilou (49%).

Au passage de la mission au cours du mois de février 2024, Le prix du taureau est resté stable sur le marché de Fada et en baisse de 12%, 14% sur le marché de Bogandé et Tô par rapport à l'année passée à la même période. Une hausse respective de 6% et 12% est par contre enregistrée sur les marchés de Pouytenga et Garango.

La hausse des prix du bétail s'explique par les charges liées aux activités de l'élevage (hausse du prix de l'aliment bétail, le coût du transport, les tracasseries routières, la hausse des taxes, etc.).

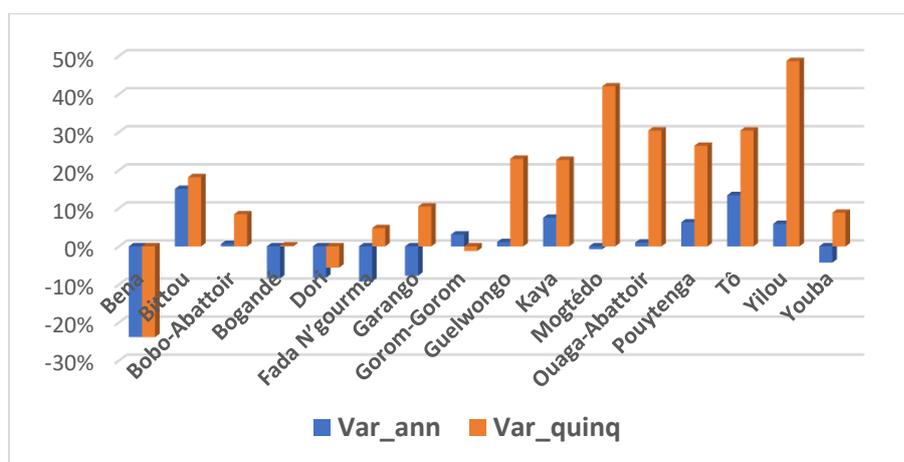


Figure 5 : Variation des prix du taureau au mois de janvier 2024

Source: DGESS/MARAH; février 2024

- **Prix du bélier**

Au cours du mois de janvier 2024, les prix moyens du bélier ont aussi connu une tendance stable sur plusieurs marchés rapporté à ceux de l’année passée à la même période. Seuls les marchés de Youba, Mogtédó, Guelwongo et Yilou ont enregistré des variations en hausse de 17%, 24%, 35% et 49% respectivement. Comparativement aux prix moyens des cinq dernières années les prix sont en hausse dans l’ensemble avec des variations plus élevées sur les marchés de Guelwongo (35%), Hamélé (38%), Mogtédó (68%) et Yilou (68%).

Cette tendance haussière des prix pourrait se justifier par le bon état des animaux et le coût élevés des intrants.

Au passage de la mission au mois de février 2024, le prix du bélier a enregistré une baisse de 12% sur le marché de Bogandé. Une hausse respective de 8%, 6% et 12% est par contre relevée sur les marchés de Pouytenga, Fada et Garango.

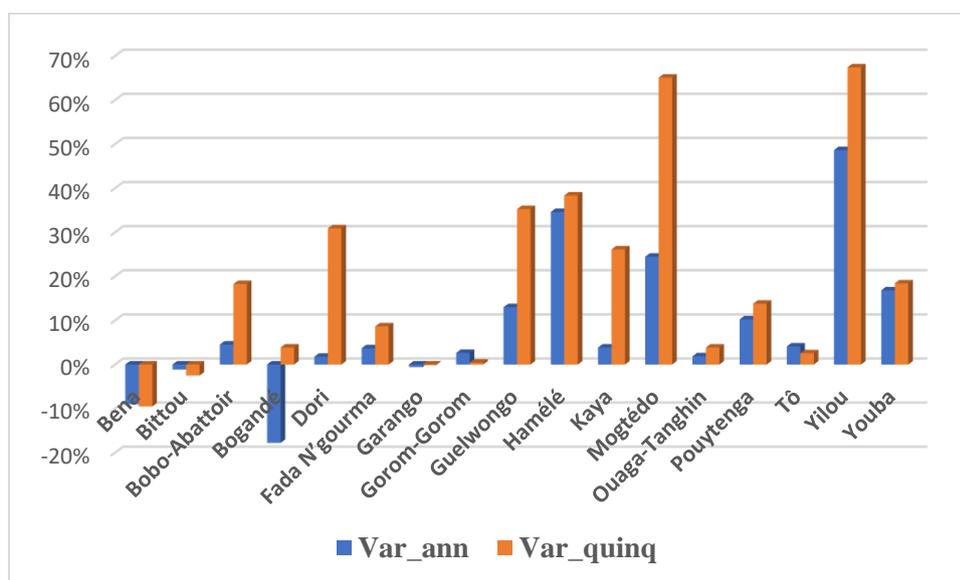


Figure 6 : Variation des prix du bélier de janvier 2024

Source: DGESS/MARAH; février 2024

- **Prix du bouc**

En ce concerne les prix du bouc relevés au mois de janvier 2024, ils sont dominés par une tendance stable sur la plupart des marchés suivis par rapport à l’an passé à la même période.

La comparaison par rapport à la moyenne quinquennale fait ressortir des variations en hausse sur la quasi-totalité des marchés. Les plus élevées se retrouvent sur les marchés de Yilou (30%), Hamélé (53%), Mogtédó (56%), Ouaga-Tanghin (38%).

Au passage de la mission le prix du bouc a subi une tendance à la hausse dans l’ensemble avec de forte variation sur le marché de Garango (61%).

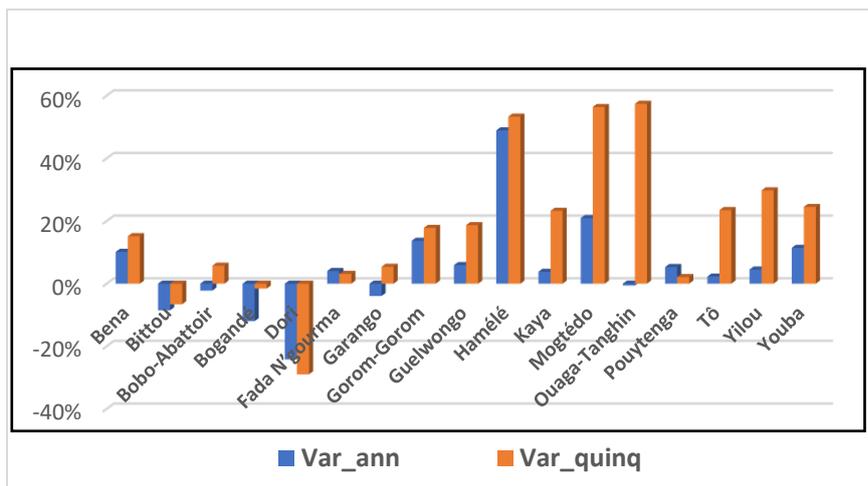


Figure 7 : Variation des prix du bouc de janvier 2024

Source: DGESS/MARAH; février 2024

Pour ce qui concerne la viande, le prix moyen du kg est resté stable sur la majorité des marchés mais à un coût élevé jugée inaccessible pour les pauvres et les PDI.

3.4. Termes de l'échange

Les termes de l'échange bétail/céréale (TDE) au mois de janvier 2024 dans les différentes localités du pays indique une situation favorable à l'éleveur sur la majorité des marchés. Toutefois une détérioration de ces TDE est observée dans certaines localités à fort défis sécuritaire (Bittou, Bogandé, Dori, Kaya, Yilou, etc.) limitant ainsi l'accès des ménages de ces localités aux denrées de base.

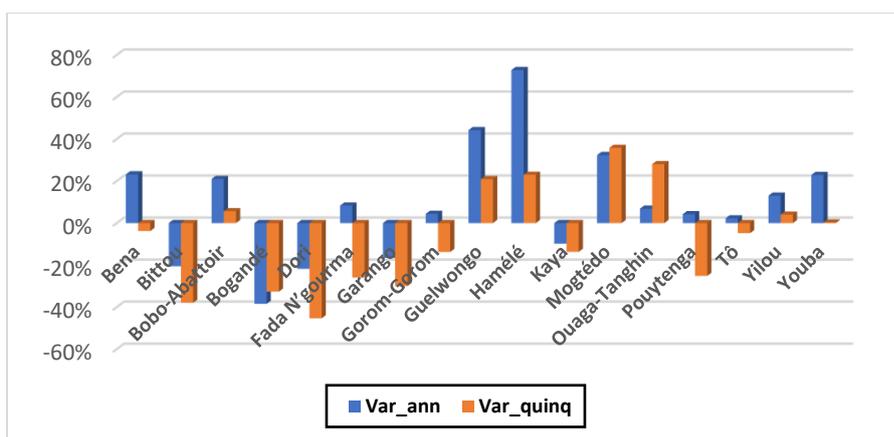


Figure 8: Variation des TDE de janvier 2024

Source : Données mission marché, février 2024

IV. Analyse des flux internes et transfrontaliers

4.1. Flux internes

4.1.1. Flux internes des produits agricoles

Le contexte sécuritaire impacte négativement sur les flux. En ce qui concerne les produits agricoles, les produits maraîchers et les PFNL, les flux vont des villages environnants (communes de production) de chaque région vers les chefs-lieux de régions ou de provinces (zones de consommation). On note une baisse considérable des flux internes lors des échanges avec les commerçants par rapport à l'année passée. Elle est surtout drastique vers les zones en proie à l'insécurité qui sont également des grands centres de consommations (Sahel, Nord et le Centre-nord). Les flux vers ces grands centres se font par convoi et de façon irrégulière et dans des délais de route assez longs.

D'une part, cette baisse est liée au défi sécuritaire auquel le pays fait face et d'autre part, au niveau des prix jugé élevé et à la rétention des stocks par certains producteurs.

Les flux internes des produits végétaux se font des zones de production du pays vers le Sahel au gré des convois et des contournements. Comme signalé plus haut, les flux de la région du Sahel vont à partir du marché de Dori vers les autres marchés fonctionnels de la région (Groom, Arbinda, Sèbba, Seytenga, etc.).

4.1.2. Flux internes du bétail

L'une des principales caractéristiques des flux internes de bétail est la diminution significative des échanges entre les marchés de bétail et au sein de chaque région. Cette baisse peut être attribuée à l'insécurité qui restreint les déplacements des éleveurs et des commerçants de bétail, résultant d'une diminution de la disponibilité du bétail. Le niveau de fonctionnement des marchés en activité est faible et la tendance à la baisse des flux d'approvisionnement aggrave la situation. Il convient toutefois de noter que ces flux sont encore plus élevés par rapport à la même période de l'année dernière sur le marché de Pouytenga. Cela lié à l'afflux des acteurs et de bétail sur ce marché en raison des flux des PDI et la fermeture de nombreux marchés dans la zone septentrionale. En outre, l'origine et la destination du bétail ont été modifiées, l'accent étant mis principalement sur les marchés locaux et nationaux. Le marché de Fada autrefois très animé et fortement impliqué dans l'exportation, achemine désormais son bétail vers les marchés de Koupéla, Tenkodogo, Pouytenga, Ouaga, Ouahigouya et Koudougou. Aussi, En raison de l'insécurité, il n'y a plus de flux de bétail en provenance du Mali à destination du marché de Youba dans la région du Nord.

Tableau 5: Situation des flux du bétail

Région	Marché	Zone de production collective ou provenance	Zone de destination
Centre	Ouaga-Abattoir	Dori et de Fada N'Gourma	Marché local et exportation

	Ouaga-Tanghin	Niger, Dori et de Fada N’Gourma	Marché local, Bobo-Dioulasso, Guelwongo, Mogtedo et exportation
Centre-Est	Garango	Dori, Kodjena, Bogandé, Piela, Boulsa, Haaba et Fada	Ouaga, Côtes d’Ivoire, Ghana et Togo
Centre Nord		Dori et communes environnantes	Gaoua
Centre sud	Guelwongo	marchés de Zabré, Kaïbo , Pouytenga et Ouagadougou	Marché local et exportation (Ghana)
Est	Fada N’Gourma	Communes environnantes accessibles, de Dori, du Niger et parfois par convoie	Marché local, Koupéla, Tenkodogo, Pouytenga, Ouaga, Ouahigouya et Koudougou.
Sud-Ouest	Gaoua	Est (Fada N’Gourma), Centre-Nord (Kaya)	Marché local
Hauts-Bassins	Bobo-Abattoir Bobo-Colma	Interne	Locale
Plateau Central	Mogtedo	Marchés de Pouytenga, Fada, Kaïbo (Manga), Ouagadougou et les communes environnantes	Marché local

Source : Données mission marché ; février 2024

4.2. Flux transfrontaliers

4.2.1. Flux transfrontaliers des produits agricoles

Concernant les flux transfrontaliers, la fréquentation des acteurs étrangers connaît une forte régression en raison de l’application des mesures d’interdiction d’exportation des céréales, de la farine et du niébé et de l’insécurité.

Les exportations des principales denrées et du niébé sont quasi inexistantes du fait de la mesure gouvernementale. De façon globale, les flux transfrontaliers concernent l’exportation des produits de rente (amandes de karité, arachides, sésame, soja, etc.), les PFNL et les produits maraîchers pour cette période et se poursuivra pendant la période de soudure. Par ailleurs, nos commerçants importent en retour des céréales notamment le maïs et le petit mil à partir de la Côte d’Ivoire et du Mali ; ces flux sont en baisse par rapport à l’année passée à la même période.

4.2.2. Flux Transfrontaliers du bétail

Globalement, les flux transfrontaliers de bétail vers la Côte d’Ivoire, le Ghana et le Togo ont considérablement diminué en raison de la désorganisation des marchés causée par l’insécurité. Les acteurs étrangers ont déserté et seuls quelques commerçants nationaux sont encore présents,

se concentrant principalement sur l'exportation des petits ruminants. Malheureusement, le gros bétail n'est plus compétitif sur les marchés d'exportation en raison de leur état d'embonpoint peu satisfaisant par rapport à l'offre du marché ivoirien. De plus, certains éleveurs et commerçants de bétail ont préféré s'installer au Ghana en raison des tracasseries routières et de l'insécurité. Les exportations de bétail sont orientées principalement vers la Côte d'Ivoire et représentent près de 90% mais sont en baisse. Les circuits d'exportation vers le Sénégal, le Ghana et le Mali sont presque abandonnés. Les flux d'animaux destinés à l'exportation sur le marché à bétail de Niangoloko sont inférieurs par rapport à l'année passée. En janvier, les certificats vétérinaires délivrés par la poste Vétérinaire de Niangoloko ont diminué de 20% pour les bovins et de 57% pour les petits ruminants par rapport à l'année précédente, en raison de l'insécurité et de la baisse de la demande causée par les mesures prises par le gouvernement ivoirien pour importer de la viande du Brésil.

V. Perspectives de l'évolution des marchés

5.1. Marchés des produits agricoles

5.1.1. Offre

Au cours des prochains mois, l'offre céréalière connaîtra une baisse saisonnière mais demeurera relativement bonne. Au regard des flux rentrants de maïs des pays voisins (Bénin Ghana) et la faiblesse de l'écoulement, une bonne disponibilité des produits agricoles se maintiendrait jusqu'à la période de soudure nonobstant les achats institutionnels. Une baisse saisonnière normale sera observée pendant la période de soudure.

A l'instar des produits céréaliers, l'offre des produits de rente tel que le niébé, l'arachide demeurera bonne au cours des trois prochains mois.

Le pic de la commercialisation de la noix de cajou sera atteint au cours du mois de mars et se poursuivra jusqu'en avril.

5.1.2. Demande

La demande en produits agricoles, notamment en céréales va progressivement croître jusqu'à atteindre un pic à la période de soudure en raison de la baisse saisonnière des stocks des ménages qui dépendront du marché. Aussi, des achats institutionnels pourraient être enregistrés au cours des mois à venir. Avec le mois de ramadan, la demande du mil local sera forte.

5.1.3. Prix

Les prix des produits agricoles connaîtront des hausses au cours des mois à venir. Pour les céréales, les prix évolueront progressivement en hausse à cause de plusieurs facteurs : achats institutionnels, baisse saisonnière des stocks ménages et maintien de la mesure d'interdiction

d'exporter les céréales, le niébé et les farines. Cependant ces hausses seront de faible amplitude à cause la bonne disponibilité actuelle et l'augmentation pourrait être comprise entre 5 et 15% par rapport aux prix actuels.

Les prix des produits de rente connaîtront la même évolution que celle des céréales au regard de leur aspect saisonnier.

5.1.4. Flux

Les flux connaîtront une baisse significative liée à la réduction des stocks, à la baisse de la demande et aussi à la mesure de restriction de sortie des céréales et du niébé. Toutefois, les flux internes pourraient s'améliorer du fait de la reconstitution des stocks institutionnels à venir.

Dans certaines régions à risque d'insécurité, les flux se font au rythme de l'organisation des convois qui est actuellement à fréquence irrégulière. Cette situation pourrait se régulariser si toutefois la situation sécuritaire venait à s'améliorer.

5.2. Marché à bétail

5.2.1. Offre

L'offre de bétail devrait connaître une hausse dans les trois mois à venir à cause des fêtes religieuses qui s'annoncent.

5.2.2. Demande

Les fortes demandes attendues pour les fêtes religieuses à venir contribueront à rehausser la demande sur les marchés à bétail.

5.2.3. Prix

Les prix des animaux connaîtront une hausse du fait de la forte demande liée aux fêtes religieuses en vue. La hausse du prix des hydrocarbures, le transport et les SPAI impactera également le prix du bétail. La dégradation des TDE pourrait s'étendre à d'autres localités avec la hausse progressive du prix des céréales.

5.2.4. Flux

Les flux internes et externes augmenteront en prévision à la demande élevée lors des fêtes religieuses à venir. Cependant, dans certaines régions, les flux transfrontaliers de bétail diminueront en raison des restrictions de sortie des animaux fixées par décret. Les marchés intérieurs et de collecte à l'Ouest du Niger resteront les principales sources d'approvisionnement en bétail, malgré l'impact des convois irréguliers sur les flux.

Les flux internes et externes vont augmenter en prévision de la forte demande pendant les fêtes religieuses. Cependant, dans certaines régions, les échanges transfrontaliers de bétail seront réduits en raison de la relance de l'application du décret N°2021/PRES/PM/MINEFIF/MICA

fixant la liste à autorisation spéciale d'exportation parmi lesquels se trouve le bétail sur pied. Dans les zones en provenance et à destination, une organisation efficace des convois militaires sécurisés est essentielle pour faciliter la fluidité des flux et la commercialisation du bétail dans ce contexte de baisse de l'offre de bétail sur les marchés.

VI. Difficultés/contraintes de commercialisation

6.1. Difficultés liées au stockage

Les difficultés liées aux stockages se résument aux infrastructures modernes de stockage. En effet, les infrastructures de stockage et de commercialisation des produits céréaliers et animaux, du bétail, du poisson, des fruits et légumes ainsi que des autres produits végétaux sont de mauvaise qualité et ne répondent pas aux normes techniques adéquates. Cela occasionne des pertes considérables de productions post-récoltes. A cela s'ajoute les problèmes de santé chez les consommateurs en raison de la faible sécurité sanitaire des produits agricoles en mauvaises conditions de stockage. Mis à part ces difficultés d'ordre récurrente, la plupart des acteurs du marché n'ont pas posé de difficultés liées à la capacité de stockage pendant cette campagne. Cela est due à la relative baisse de l'offre de certains produits agrosylvopastoraux du faite l'inaccessibilité de certaines zones d'approvisionnement pour raison d'insécurité.

6.2. Difficultés liées aux transports

Les principales difficultés liées aux transports des produits agrosylvopastoraux demeurent le mauvais état des infrastructures routières, l'accès difficile à certaines zones d'approvisionnement lié au contexte sécuritaire difficile. Dans les régions à fort défi sécuritaire, le trafic routier dans certaines localités si difficiles que les commerçants sont contraints de faire de longs trajets pour s'approvisionner. Cette situation conjuguée à l'état défectueux des infrastructures routières, engendre des délais de route supplémentaires avec pour conséquence la réduction du nombre de transporteurs et d'acteurs étrangers sur certains marchés et une augmentation du coût de transport, limitant ainsi les échanges commerciaux.

6.3. Difficultés liées aux tracasseries routières

Les différents acteurs des marchés fonctionnels du pays sont confrontés à des tracasseries routières aussi bien à l'intérieure du pays qu'au au niveau des frontières. Ces tracasseries sont exacerbées avec le contexte sécuritaire difficile. Les acteurs déplorent la multiplicité des postes de contrôles routiers. Toute chose qui prolonge le délai d'acheminement des marchandises et engendre des frais supplémentaires sur le coût du transport.

6.4. Difficultés liées à l'écoulement

Dans la plupart des régions visitées, on enregistre des difficultés d'écoulement de produits agricoles notamment le niébé, le sésame et les produits maraichers ont été signalées sur certains marchés. En effet, la mesure gouvernementale constitue une entrave aux échanges commerciaux. Selon les acteurs des marchés, des consultations devraient être engagées au préalable pour proposer les produits à interdire (niébé, petit pois, arachides coques ou graines). En outre, l'absence ou la faible fréquentation des marchés par les acteurs étrangers en raison du contexte sécuritaire difficile et la fluctuation de la monnaie Ghanéenne en sont d'autres raisons qui limitent l'écoulement des produits agrosylvopastoraux notamment le bétail.

Pour le moment, les échanges commerciaux avec les pays voisins sont au ralenti avec les mesures restrictives. Selon les commerçants, les importations en maïs jaune en provenance de la RCI constituaient 60% des besoins de cette denrée au Burkina.

Enfin, les achats des céréales à crédit par les ménages vulnérables constituent également une difficulté car dans la plupart du temps, les intéressés ne parviennent pas à rembourser.

VII. Déroutement de la campagne sèche

La campagne agricole sèche est toujours en cours d'exécution sur tous les grands sites de production des différentes régions du pays. Cette campagne est soutenue à travers le Plan d'appui aux activités agropastorales et halieutiques de campagne sèche 2023/2024. L'objectif global de ce plan est de mettre en œuvre les activités opérationnelles de l'année 2023 prévues par l'offensive agropastorale 2023-2025 en matière de productions végétales, animales et halieutiques et partant, d'augmenter la contribution de l'agriculture irriguée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. La situation phytosanitaire est maîtrisée. Cependant, le coût élevé et la mauvaise qualité des intrants sur les marchés et les difficultés de mobilisation des ressources en eau constituent des contraintes majeures auxquelles les producteurs sont confrontés.

7.1. Soutien à la production de la campagne sèche

Pour soutenir davantage la production de la campagne agricole sèche en cours, des actions appuis-conseils et de renforcement des capacités des producteurs ont été faits par les agents des services déconcentrés du Ministère en charge de l'agriculture. Aussi, des intrants et matériels agricoles sont octroyés aux producteurs par l'Etat et ses partenaires. Le tableau ci-dessous donne les détails des appuis à la campagne agricole sèche au profit des producteurs dans toutes les régions du Burkina Faso.

Tableau 6: Situation des appuis à la campagne agricole sèche

Régions	NPK (kg)	Urée (kg)	FO (kg)	Semenc es Maraich ères (kg)	Semenc es Riz(kg)	Pom me de terre (Kg)	Semenc es de Niébé (Kg)	Semenc es Maïs(k g)	Motopo mpe	Pestici des liquid es (L)	Pestici des solid es (G)
Boucle du Mouhoun	0	0	0	2,49	80 000	0	5 500	5 200	34	216	0
Cascades	114	57	0	300	0	2000 0	0	0	28	196,5	12770
Centre	167	50	0	100	0	0	0	0	0	115	150
Centre Est	1300	750	0	2 699,71 9	29833	20 000	0	20426	27	0	0
Centre Nord	0	0	0	30374,9	0	0	0	0	0	147	16730
Centre Ouest	294	100	0	770	0	3000 0	4000	30000	40	0	937
Centre Sud	169 000	0	0	1 333,5	6 284	26 000	0	12 293	0	117	11 650
Est	872,5	295,95	372, 5	520	7617	0	0	8786	0	213	21 280
Hauts- Bassins	941	520.5	0	701	13989	2000 0	0	12033	0	0	0
Nord	11335 00	414 250	2 000	1 040	6 896	141 000	1 250	10 802	0	0	0
Plateau central	0	0	0	180	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	204	0	0	0	0	0	67,627	0
Total	13061 88,5	41602 3,45	237 2,5	38225,6 09	14461 9	2570 00	10750	99540	129	1072,1 27	63517

Source : DRARAH, février 2024

7.2. Emblavures

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'offensive agropastorale et halieutique, des producteurs des différentes régions du pays ont bénéficié de la réalisation des aménagements d'une superficie de plus de **40 779 ha** notamment en **riz (2 313,67 ha)**, en **maïs (1 799,22 ha)**, en **pomme de terre (445,25 ha)** et en **cultures maraichères** toutes spéculations confondues (**2.8152,673 ha**). La situation est consignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Situation des emblavures

REGIONS	RIZ	MAÏS	POMME DE TERRE	CULTURES MARAICHÈRES	TOTAL
Sud-Ouest	1,37	10	1,65	127,72	140,74
Centre	14	270	60,95	1 819,20	2 164,15
Nord	30	81,6	92,92	7843	8 047,52
Centre-Est	148	71,52	26,29	4 73,29	4 519,1
Est	195	275	25	2 046,75	2 541,75
Centre-Ouest	282,1	282,1	33,7	3 425	4 022,9

Boucle du Mouhoun	1 250	375	125	6 457,003	8 207,003
Hauts-Bassins	376	397	78	8 069	8 919
Cascades	17,2	37	1,74	2 160,71	2 216,94
Total/Pays	2 313,67	1 799,22	445,25	28 152,673	40 779,103

Source : DRARAH, 2024

VIII. Situation alimentaire et nutritionnelle

8.1. Sources de nourriture

Globalement, la consommation alimentaire des ménages reste acceptable dans les zones à risque d'insécurité alimentaire avec en moyenne deux (02) repas par jour pour la majorité des ménages. Toutefois, la période de couverture des besoins céréaliers serait réduite dans ces zones et celles en proie à l'insécurité. En effet les stocks de denrées des ménages pauvres dans ces zones s'épuiseraient à partir d'avril ou mai. Cependant dans les zones à fort défi sécuritaire particulièrement la région du Sahel, la situation alimentaire des ménages est assez difficile en cette période, soit trois (03) mois après les récoltes car les ménages n'ont pu emblaver convenablement à la dernière campagne humide 2023/2024 et les greniers sont dans l'ensemble vides. Les ménages dépendent fortement du marché et de l'assistance alimentaire. Mais la baisse des revenus d'une manière générale entrave l'accès au marché, bien que les prix soient jugés en baisse par rapport à l'année passée à la même période. Le manque de céréales sur les marchés de certaines localités complique davantage la situation alimentaire des ménages y résidant, de même que ceux retournés depuis un moment mais qui manquent de vivres.

8.2. Sources de revenus et leur évolution

Les sources de revenu des ménages pour satisfaire leurs dépenses alimentaires sont assez diversifiées. Ce sont principalement : le maraîchage, l'élevage de la volaille et des petits ruminants, la vente des agrégats et du bois mort, le petit commerce, les activités génératrices de revenu (la saponification, la transformation des produits locaux en biscuits) et les petits boulots (maçonnerie, mécanique, tissage, etc.). A cela s'ajoutera pour les mois à venir la main-d'œuvre pour les travaux champêtres.

8.3. Stratégies d'adaptation

Pour améliorer leur situation alimentaire, les ménages vulnérables adoptent un certain nombre de stratégies à savoir la réduction du nombre et de la qualité des repas par jour, l'achat des vivres à crédit, l'emprunt et la vente des bijoux et des pagnes. Par ailleurs, certains ménages dans le but de renforcer leurs stocks existant pour la période de soudure ont adopté comme

stratégies la rétention des stocks en faisant recours au marché par des achats régulier de céréale en petite quantité.

8.4. Perspectives

Dans les prochains mois, la situation alimentaire des ménages se dégraderait au regard de l'amenuisement des stocks ménages et commerçants, de la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la hausse des prix de céréales. Les ménages vulnérables et les PDI des zones à risques compteront sur le soutien de l'Etat et de ses partenaires à travers l'assistance alimentaire et la disponibilité des céréales à prix subventionné de la SONAGESS pour atténuer leurs difficultés alimentaires.

IX. Recommandations

Sur la base des constats et des perspectives d'évolution de la situation des marchés agrosylvopastoraux, la mission recommande de prendre les mesures suivantes :

Au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité

1. Renforcer l'organisation des convois dans les zones à accès limité afin d'améliorer la fluidité des flux d'approvisionnement en produits vivriers et en bétail ;
2. Mettre en œuvre une meilleure réglementation routière pour réduire les taxes illégales qui contribuent à l'inflation des prix des denrées alimentaires sur les marchés ;
3. Améliorer la fonctionnalité des marchés à bétail et agricole à travers le renforcement de leurs infrastructures d'accompagnement (forages, éclairages, quai d'embarquement, pistes d'accès) notamment pour la sécurisation des transactions et la protection de l'environnement immédiat de l'emprise du marché dans les zones à fort déficit sécuritaire.

A l'endroit du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques et ses partenaires :

1. Rendre disponible les semences et engrais de qualité et en quantité suffisante dans les meilleurs délais aux producteurs pour la prochaine campagne humide 2024/2025 ;
2. Renforcer la disponibilité des céréales dans les zones en insécurité alimentaire ;
3. Evaluer l'impact de la reconstitution des stocks institutionnels sur les marchés afin de fixer des périodes pour la reconstitution de ces stocks institutionnels ;
4. Initier une étude pour évaluer l'impact de la production du niébé sur les revenus des ménages agricoles.
5. Prendre des dispositions pour lutter efficacement contre l'ensablement et les plantes envahissantes au niveau des retenus d'eau ;

6. Construire des abattoirs frigorifiques pour l'exportation des produits animaux.

A l'endroit du Ministère de la solidarité de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale du Genre et de la Famille (MSAHRGF) et ses partenaires

1. Appuyer les AGR en faveur des populations retournées dans leurs localités d'origine.

A l'endroit du ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'artisanat et ses partenaires

1. Engager des concertations avec les acteurs des marchés pour assouplir la mesure d'interdiction d'exportation des céréales et du niébé ;
2. Fixer un prix plancher en Conseil des Ministres pour la vente du sésame.

CONCLUSION

Au terme de la mission, les résultats obtenus ont permis d'apprécier l'état actuel du fonctionnement des marchés agrosylvopastoraux et la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages. Ces résultats montrent dans l'ensemble, un faible niveau d'approvisionnement des marchés agricoles fonctionnels et une faible disponibilité des produits agricoles actuellement et inférieur à l'année passée à la même période. Cela est dû à la mauvaise performance de la campagne agricole et à l'insécurité qui rend l'accès difficile aux zones de collecte. Pour ce qui est des produits maraichers, l'approvisionnement des marchés est actuellement satisfaisant excepté les marchés des régions de l'Est et du Centre-Est où le niveau d'approvisionnement est moyen. Comparativement à l'année passée à la même, le niveau d'approvisionnement demeure inférieur. Pour les marchés à bétail, le niveau d'approvisionnement est jugé faible dans plusieurs localités comparativement à la même période de l'année passée en février due à la baisse d'intensité de l'activité d'élevage dans les zones à fort défi sécuritaire principales pourvoyeuses en bétail des marchés nationaux et internationaux, à la forte transhumance anormale du bétail observée vers le Ghana et la Côte et à l'irrégularité des convois.

La demande en céréales est faible cette année en raison du faible pouvoir d'achat des ménages, de l'accès difficile aux zones du Sahel qui constituait la potentielle clientèle des commerçants de céréales. La demande en produits de rente (arachides, niébé) est faible en comparaison avec l'année passée. Par contre, celle du sésame est plus forte que l'offre à cause de la baisse des superficies de production. Celle des amandes de karité est également très forte car beaucoup exportées vers le Ghana et le Togo. La demande des produits maraichers est jugée faible et inférieure à celle de l'année passée à la même période et s'expliquerait entre autres par le coût élevé des produits mais aussi au faible pouvoir d'achat des ménages.

Comme l'offre, la demande de bétail au mois est en baisse par rapport à la même période de 2023 sur les mêmes marchés en proie à l'insécurité et en hausse sur les marchés relativement stables.

Le prix des principales céréales au mois de janvier 2024 sont en baisse comparativement à l'année passée à la même période et en hausse en référence à la moyenne quinquennale. Les prix des produits de rente (arachide coque, niébé) ont connu des hausses par rapport à l'année passée et à la moyenne quinquennale. Dans la commercialisation du sésame, les commerçants se plaignent sur le non-respect du prix de vente par les exportateurs qui ne tiennent compte que du prix bord champ publié par le gouvernement. Les prix des produits maraichers ont connu de manière générale des hausses par rapport à l'année passée à la même période excepté la région des Hauts-Bassins où les prix des produits maraichers ont connu des baisses comparativement à l'année passée à la même période particulièrement due à une hausse de l'offre.

Les prix des animaux au mois de janvier sont globalement resté stable par rapport à la même période de l'année passée et une tendance haussière de prix des animaux a été observée sur les marchés à bétail par rapport à la moyenne quinquennale et qui pourrait s'expliquer par les charges liées aux activités de l'élevage (hausse du prix de l'aliment bétail, le coût du transport, les tracasseries routières, la hausse des taxes, etc.). Les termes de l'échange bétail/céréales indiquent sont en faveur de l'éleveur sur la majorité des marchés excepté certaines localités à fort défis sécuritaire (Bittou, Bogandé, Dori, Kaya, Yilou) limitant ainsi leur accès aux denrées de base.

La campagne agricole sèche est toujours en cours d'exécution et se déroule normalement sur tous les grands sites de production des différentes régions du pays. Cette campagne est soutenue à travers le Plan d'appui aux activités agropastorales et halieutiques de campagne sèche 2023-2024.

La situation phytosanitaire est maîtrisée. Cependant, le coût élevé et la mauvaise qualité des intrants sur les marchés et les difficultés de mobilisation des ressources en eau constituent des contraintes majeures auxquelles les producteurs sont confrontés.

La situation alimentaire des ménages est globalement assez satisfaisante dans la majorité des régions. En plus de la reconstitution des stocks payants, cette situation s'est améliorée avec la production maraîchère et la disponibilité de certains Produits Forestiers Non Ligneux. Les ménages arrivent à s'offrir minimum deux repas par jour. Cependant, dans certaines localités des zones d'insécurité, la situation alimentaire des ménages demeure assez difficile.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA MISSION

Axe 1 : Hauts-Bassins et Cascades

N°	Nom	Prénoms	Structures	Contacts
1.	BATIONO	Armand Brice	DGESS/MARAH	76536713
2.	BAMOGO	Issaka	DGEVCC	78323519
4.	YERBANGA	K. Francis	PRAPS	71117988
5.	DAO	Mahamadou	DGPV	71616563
6.	PALE	Eric	PAM	72383855

Axe 2 : Boucle du Mouhoun et Centre Ouest

N°	Nom	Prénoms	Structures	Contacts
1.	OUEDRAOGO	Alain Yves	SONAGESS	76529536
3	DIEME	Ismael	DGESS/MARAH	70816292
3.	BANDE	Arba	DGPER	71434405
4.	GUINDO	Kadia	CARE	78452501

Axe 3 : Plateau Central et Centre Sud

N°	Nom	Prénoms	Structures	Contacts
1.	SANOGO/DEME	Kadiatou	DGESS/MARAH	70336307
2.	KIENDREBEOGO/OUEDRAOGO	Miley	DGSV/MARAH	79434269
3.	OUEDRAOGO	Hamidou	DGRH	76214528
4.	SANO	Djara	DGFOMR	70336307
5.	ZANGO	Salamata	SONAGESS	71081351
6	OUBDA	Julien Magloire	FAO	71809921

Axe 4 : Est, Centre-Est

N°	Nom	Prénoms	Structures	Contacts
1.	TONDE/SOMA	Mariam	DGESS/MARAH	76517227
2.	KABORE	Mahamoudou	DGD/DSI	78903124
3.	YAMEOGO	N. Alphonse	BMCRF/MDICAPME	71626041
4.	BOUDA	Piga	SE-CNSA	70273630

Axe 5 : Nord, Centre Nord et Centre

N°	Nom	Prénoms	Structures	Contacts
1.	BASSON	Louis	DGESS/MARAH	51393232
2.	SOGODOGO	Fatoumata	SONAGESS	70143555
3.	SOMDA	Mélaine	SP/CONASUR	78184959

4.	KANZIE	Béatrice Marie Desiré	DGESS/MARAH	74878805
5.	Rouamba	David	SE-CNSA	70226186
6.	TAPSOBA	Béatrice	CIC/B	60940000
	SAWADOGO	Moumini	Croix rouge	75242920

Axe 6 : Sud-ouest et Sahel

N°	Nom	Prénoms	Structures	Contacts
1.	TASSEMBEDO	Mathieu	DGESS/MARAH	64821482
2.	ZOURI	Issiaka	SE-CNSA	70357721
3.	ZINBANE	Pierre	DGPV	76591667

ANNEXE 2 : PRIX DU BETAIL DU MOIS DE JANVIER 2024

		TAUREAU			
Marchés	Jan 5 ans	janv-23	janv-24	Var_quinq	Var_ann
Bena	380 770	380 650	290 000	-24%	-24%
Bittou	356 400	366 000	421 250	18%	15%
Bobo-Abattoir	321 310	346 218	348 357	8%	1%
Bogandé	337 607	369 583	338 375	0%	-8%
Dori	345 625	355 625	326 375	-6%	-8%
Fada N'gourma	341 533	394 333	357 875	5%	-9%
Garango	275 343	329 600	304 167	10%	-8%
Gorom-Gorom	293 210	280 917	289 667	-1%	3%
Guelwongo	330 051	401 467	405 938	23%	1%
Kaya	353 667	403 667	434 000	23%	8%
Mogtédo	265 869	380 417	377 611	42%	-1%
Ouaga-Abattoir	376 428	486 158	490 958	30%	1%
Pouytenga	392 274	466 524	495 889	26%	6%
Tô	321 973	370 133	419 900	30%	13%
Yilou	324 559	455 593	482 550	49%	6%
Youba	385 195	437 870	419 200	9%	-4%
		BELIER			
Marchés	Jan 5 ans	janv-23	janv-24	Var_quinq	Var_ann
Bena	68 708	68 338	62 167	-10%	-9%
Bittou	47 695	47 033	46 500	-3%	-1%
Bobo-Abattoir	48 326	54 667	57 143	18%	5%
Bogandé	60 898	76 917	63 250	4%	-18%
Dori	85 858	110 417	112 375	31%	2%
Fada N'gourma	63 847	66 900	69 375	9%	4%
Garango	52 904	53 139	52 833	0%	-1%
Gorom-Gorom	78 915	77 208	79 250	0%	3%
Guelwongo	47 439	56 767	64 150	35%	13%

Hamélé	44 529	45 768	61 600	38%	35%
Kaya	49 565	60 175	62 500	26%	4%
Mogtédo	44 056	58 438	72 722	65%	24%
Ouaga-Tanghin	72 340	73 744	75 125	4%	2%
Pouytenga	68 248	70 452	77 667	14%	10%
Tô	42 807	42 167	43 900	3%	4%
Yilou	52 901	59 574	88 550	67%	49%
Youba	70 441	71 389	83 400	18%	17%
		BOUC			
Marchés	Jan 5 ans	janv-23	janv-24	Var_quinq	Var_ann
Bena	30 540	31 925	35 167	15%	10%
Bittou	24 883	25 417	23 250	-7%	-9%
Bobo-Abattoir	17 834	19 288	18 857	6%	-2%
Bogandé	26 162	29 250	25 750	-2%	-12%
Dori	57 007	53 417	40 500	-29%	-24%
Fada N'gourma	41 943	41 575	43 250	3%	4%
Garango	36 220	39 733	38 167	5%	-4%
Gorom-Gorom	49 658	51 458	58 500	18%	14%
Guelwongo	24 351	27 283	28 900	19%	6%
Hamélé	19 111	19 674	29 300	53%	49%
Kaya	24 744	29 388	30 500	23%	4%
Mogtédo	28 933	37 417	45 250	56%	21%
Ouaga-Tanghin	43 329	68 615	68 208	57%	-1%
Pouytenga	38 579	37 405	39 389	2%	5%
Tô	25 593	30 900	31 600	23%	2%
Yilou	23 309	28 944	30 250	30%	5%
Youba	34 419	38 463	42 850	24%	11%

Source : DGESS/MARAH ; février 2024

ANNEXE 3 : NIVEAU ET VARIATION DES TDE DU MOIS DE JANVIER 2024

Marchés	TDE Jan 2023	TDE Jan 2024	TDE Jan 5 ans	Var_ann	Var_quinq
Bena	1,9	2,3	2,4	23%	-4%
Bittou	1,0	0,8	1,3	-21%	-38%
Bobo-Abattoir	2,4	2,9	2,7	21%	6%
Bogandé	1,5	0,9	1,4	-38%	-33%
Dori	1,7	1,3	2,4	-22%	-45%
Fada N'gourma	1,5	1,6	2,2	8%	-26%
Garango	1,6	1,3	1,9	-17%	-30%
Gorom-Gorom	1,4	1,5	1,7	4%	-14%
Guelwongo	0,9	1,4	1,1	44%	21%
Hamélé	0,9	1,6	1,3	73%	23%
Kaya	1,2	1,1	1,2	-10%	-14%
Mogtédo	1,4	1,9	1,4	32%	36%

Ouaga-Tanghin	2,6	2,8	2,2	7%	28%
Pouytenga	1,9	2,0	2,7	4%	-25%
Tô	1,4	1,5	1,6	2%	-5%
Yilou	1,0	1,2	1,1	13%	4%
Youba	1,4	1,7	1,7	23%	0%

Source : DGESS/MARAH ; février 2024

ANNEXE 4 : PRIX DES PRODUITS HALIEUTIQUES FRAIS AU MOIS DE FEVRIER

Espèces	Ulm/kg	Prix mareyeurs	Prix revendeurs
tilapia		2 500	3 000
capitaine		4 500	5 000
machoirion		2 750	3 000
Poisson cheval		3 000	3 500
Hétérotus(gros)		1 500	2 000
Hétérotus (moyen)		1 250	1 500
Posson chien		2 750	3 000
concorde		2 750	3 000
hélicoptère		2 750	3 000
Clarias (gros)		1 250	1 500
Clarias(moyen)		800	1 000

Source : DGRH ; février 2024

ANNEXE 5 : PRIX DES PRODUITS HALIEUTIQUES (PRODUCTIONS DOMESTIQUES)

Espèces	Ulm/kg	Prix fermiers
Tilapia		2 500
Clarias		2 000
Grenouille		3 000

Source : DGRH ; février 2024

ANNEXE 6 : PRIX DES PRODUITS HALIEUTIQUES IMPORTEES

Espèces	Prix en carton	Prix en kg
Carpe	29 000	1 800
Sin char	21 500	1 200
maquereau	21 000	1 200
capitaine		5 000

Source : DGRH ; février 2024

ANNEXE 7 : PRIX DES PRODUITS HALIEUTIQUES TRANSFORMES

Espèces	Prix du kg en F CFA
---------	---------------------

Tilapia	5 000
Clarias	5 000
Machoiron	5 000
Crevettes	4 000
Grenouilles	4 000

Source : DGRH ; février 2024

